Journée de présentation de la **Stratégie régionale EEE** Bourgogne-Franche-Comté

Elodie Russier-Decoster (CF UICN)

Hôtel de Région
Dijon

30 juin 2026

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Discours introductif

François VILLEREZ

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Discours introductif

Stéphane WOYNAROSKI

Conseiller régional délégué à la biodiversité et l'eau

Déroulé de la journée

10h Présentation générale de la démarche et de la stratégie BFC et fonctionnement

11h **Pause**

11h15 Présentation du volet Connaissance du plan d'action et retour d'expérience :

- 3 retours d'expériences : Liste hiérarchisée PEE BFC par CBN-BFC, Surveillance des EEE aquatique par VNF, Actions de connaissances sur les écrevisses et poissons par OFB

12h45 ***Déjeuner (buffet)***

14h00 Présentation du volet Gestion du plan d'action et retours d'expériences :

- 2 retours d'expériences : Méthodes de lutte contre la Jussie par l'EPTB Saône-Doubs, Retours sur le Plan d'Action contre Vespa velutina nigrithorax en région BFC par la FREDON

15h10 Présentation du volet Sensibilisation du plan d'actions et exemples d'actions de formation et d'information :

- Présentation différents outils de sensibilisation par type de cibles par la FCEN

15h35 ***Pause***

15h50 Présentation du volet Contrôle du plan d'action et présentation du schéma d'organisation de la sphère Etat par la DREAL

16h10 Présentation du volet Animation du plan d'action et retour d'expériences des autres régions

- Stratégies régionales et nationale par la FCEN

16h40 Prochaines étapes et discours de clôture

17h00 ***Fin de la journée***

Présentation générale de la Stratégie Régionale EEE

Les Espèces Exotiques Envahissantes

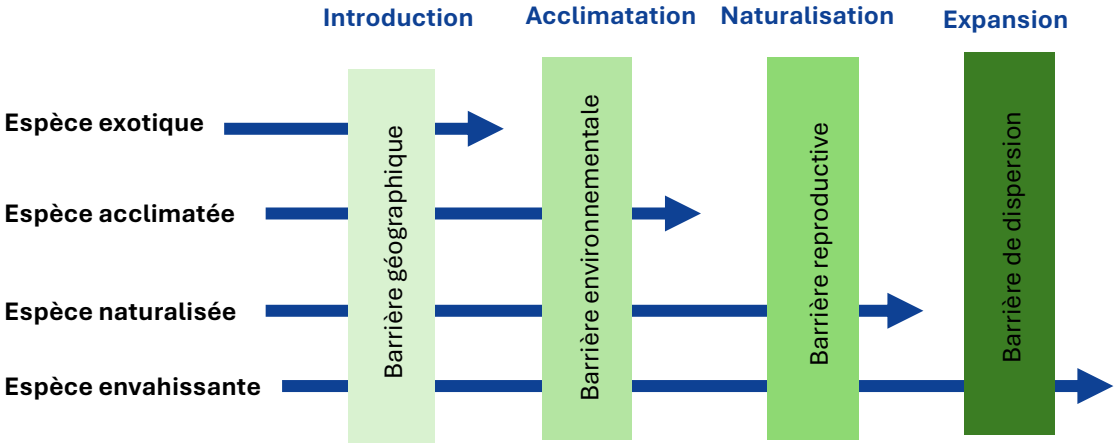

Des espèces créatrices et/ou révélatrices de déséquilibres écologiques

« Les espèces exotiques sont des plantes ou des animaux installés hors de leur aire de répartition naturelle et volontairement ou accidentellement introduits par l'Homme. »

L'une des 5 causes de l'effondrement de la biodiversité *(UICN)*

Réglement (UE) du 22 octobre 2014

« relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes »

+ Réglements (UE) d'exécution 2016 + 2017, 2019, 2022, 2024…

Adaptations législative et réglementaire

(Code de l'Environnement : *L411-5 - L411-6*)

Arrêtés ministériels 14/02/2018

relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE sur le territoire métropolitain

Listes EEE-UE

Politiques ou stratégies de gestion

Stratégie de lutte nationale, 2017

Stratégie régionale de gestion des EEE

Code de l'Environnement (L.411-5 à L.411-10)

⇒ L411-5 et L411-6 (interdiction/dérogation)
(Espèces de niv.1 et de niv.2)

⇒ L411-8 (AP de lutte – compétence départementale)

Adaptations
législative et réglementaire
(Code de l'Environnement : *L411-5 - L411-6*)

Arrêtés ministériels 14/02/2018
« Flore » et « Faune »

Listes
EEE-UE

- Introduction dans le milieu naturel (1),
- sur le territoire métropolitain, (y compris transit),
- transport, colportage,
- utilisation, échange,
- mise en vente, vente,
- achats de spécimens vivants.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Mise à jour : 20/01/2026

114 espèces réglementées (au niveau européen), dont une vingtaine encore non intégrée en arrêté ministériel *(6 plantes dont renouées asiatiques, 2 oiseaux, 2 poissons et une quinzaine d'invertébrés)*

FAUNE : 65 esp

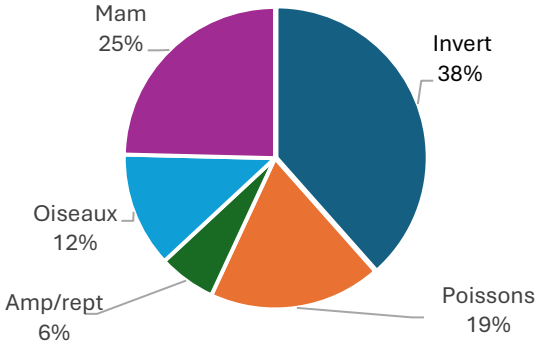

FLORE : 49 (16 BFC, soit ≃ 33 %)

- **14** Plantes aquatiques (7 BFC)
- **35** (9 BFC) plantes terrestres(plantes à fleurs et fougères)

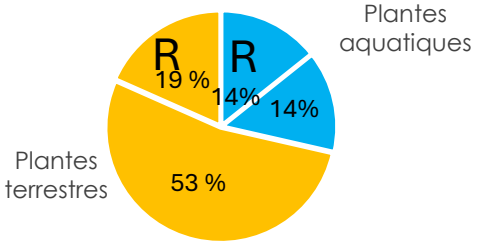

Espèces réglementées (R) en BFC

<u>16 espèces sont réglementées</u> *(dont 3 ne sont pas encore reprises dans l'AM du 14/02/2018 (Renouées du Japon)*
<u>sur les 82 espèces envahissantes</u> reconnues en BFC *(CBNBFC-ORI 2025)*, soit 19,5 %

Réglement (UE) du 22 octobre 2014

« relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes »

+ Réglements (UE) d'exécution 2016 + 2017, 2019, 2022, 2024…

Adaptations législative et réglementaire

(Code de l'Environnement : *L411-5 - L411-6*)

Arrêtés ministériels 14/02/2018

relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE sur le territoire métropolitain

Listes EEE-UE

Politiques ou stratégies de gestion

Stratégie de lutte nationale, 2017

Stratégie régionale de gestion des EEE

Positionnement de la stratégie régionale de gestion des EEE

En cohérence avec le **plan d'action national 2022-2030** pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes

Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030

En lien avec la Stratégie Nationale Biodiversité

Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Mesure 10 : limiter l'introduction et lutter contre les EEE

et sa déclinaison régionale (**Stratégie Régionale Biodiversité BFC 2020-2030)**.

qui prend en compte le **Quatrième Plan Régional Santé-Environnement BFC**.

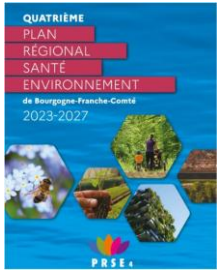

BIODIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ STRATÉGIE RÉGIONALE

Orientation stratégique A

PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ

LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES ESPÈCES INVASIVES

- Réaliser une stratégie régionale de gestion :
  * renforcer les réseaux d'acteurs et de surveillance,
  * élaborer un plan d'actions décliné localement par espèce ou groupe d'espèces ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à cette problématique ;
- Évaluer les coûts économique et écologique de la propagation de chaque espèce et de la lutte ;
- Agir en :
  * expérimentant des techniques de luttes,
  * réalisant des interventions précoces sur les foyers émergents,
  * restaurant les milieux naturels colonisés par des espèces invasives ;
- Renforcer la collaboration gestionnaires/chercheurs pour améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces invasives et les techniques de gestion ;
- Accompagner les propriétaires privés pour lutter contre ces espèces.

Les DREAL assurent un rôle de pilotage au niveau régional

(note du 26 octobre 2018 de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité) **:**

1- Mise en œuvre d'une organisation régionale entre services de l'Etat
(instructions dérog. - L.411-5 et L.411-6)

2- Animation et coordination (ou délégation à une structure tierce) des acteurs de territoire.
Mise en place d'une stratégie régionale

3- Rôle actif en mobilisation de fonds pour les collectivités et opérateurs

4- Bilan de l'action menée en région pour le rapportage général de l'action menée en France.
(art. 24 du règlement européen du 22 octobre 2014) => tous les 6 ans

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 — **2024** — **2025** → **2026**

Un premier état des lieux* : enquête auprès de plus de 300 entités en BFC

- **Hétérogénéité des pressions d'observation et de connaissance** (limites administratives, mobilisation des structures, compétences taxonomiques...)
- **Insuffisance des moyens dédiés mis en œuvre** (connaissance ou actions de lutte concrètes)
- **Manque de réactivité**

* SIMON M., 2019 – *Vers une stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.* Stage MASTER2. DREAL BFC.Univ de Bourgogne-Franche-Comté. 54 p. + annexes

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 — **2024** — **2025** → **2026**

- **Faible nombre d'espèces « traitées »**, lié aux **taxons médiatisés** : renouées asiatiques, ambroisies, jussies, écrevisses, ragondin, ouettes d'Egypte
- **Manque d'information et d'interlocuteur dédié**

Et pourtant...

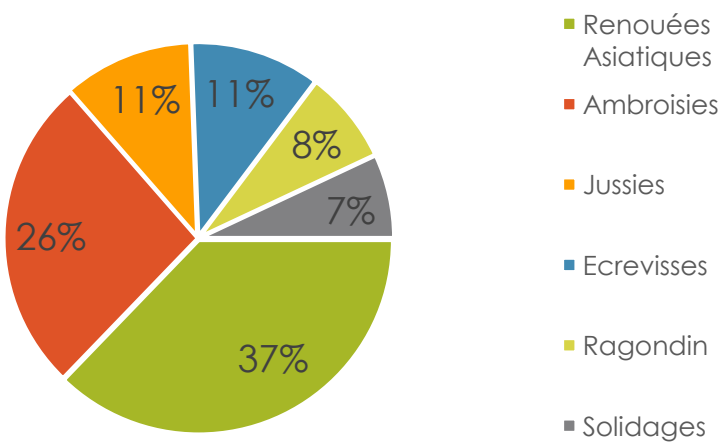

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 — **2024** — **2025** → **2026**

…s'inscrire dans une dynamique de lutte déjà existante :

- **Structures conservatoires** (EPCE_CBNBFC-ORI) **et gestionnaires** (CEN FC, CEN B) **agréées, réserves naturelles, PNR, associations naturalistes** (LPO, CPE, SHNA), associations de pêche et de chasse…
- **Conseils départementaux, établissements publics territoriaux** (EPTB), **établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux** (EPAGE), syndicats, VNF, FREDON… : autant d'organismes porteurs d'une politique de gestion de territoire intégrant les EEE…
- **Agences de l'eau** (et notamment AERMC) : porteur d'une politique publique de préservation de la biodiversité et financeur.

→ Nécessité d'organisation pour une meilleure **efficacité des actions** et une **cohérence de financement**…

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 — **2024** — 2025 → 2026

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VERS UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 - ASPECTS EUROPÉENS

2 - ASPECTS NATIONAUX

EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

1 - LA REGLEMENTATION

2 - PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE

21 - Vers une stratégie régionale de gestion des EEE

22 - 1000 ans pour la mise en œuvre d'une gouvernance

3 - ÉTAT DES LIEUX

31 - Les premiers dénombrements bibliographie

32 - Un inventaire à l'échelle régionale

33 - Des aires d'intérêts patrimoniaux, des plantes cibles

34 - Les acteurs de la lutte

4 - LES POINTS DE VIGILANCE

41 - Le régime européen

42 - Les règles du financiers et pour les travaux

43 - L'engagement des associations pour l'accompagnement de la lutte

44 - Le bénévolat

5 - BILAN

51 - Point clés du cycle 2021

52 - Plan triennal 2021 - 2023

PROPOSITION D'UN SCHÉMA D'ORGANISATION

1 - GOUVERNANCE

2 - COORDINATION ANIMATION

3 - STRUCTURES RÉFÉRENTES - APPUI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

4 - ACTIONS DE SENSIBILISATION/MISE EN TERRAIN

ANNEXES

Rédaction d'un projet de stratégie, partagé par les acteurs du territoire fin 2023 (AERMC, EPTB Saône Doubs, CBNFC, CEN) + présentation à la « sphère Etat » (avril 2024).

Ce projet intègre un **schéma de gouvernance** construit avec les structures engagées (CBN, CEN, AERMC, Région) et propose des **axes de travail** à travers une série d'objectifs et de fiches actions.

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 — 2024 — **2025** → 2026

Les Conservatoires d'Espaces Naturels sont sollicités pour finaliser la stratégie et animer le collectif et la mise en œuvre aux côtés de la DREAL :

- Mise en place des instances de gouvernance
- Structuration d'un document stratégique et d'un plan d'action

Début des groupes de travail restreints pour développer les axes de travail et pistes d'actions

Vers une mise en place de la stratégie régionale

2019 → 2024 → 2025 → 2026

Finalisation du **document stratégique**

Lancement des productions des **fiches actions**

Webinaire de présentation des avancées et questionnaire + retours mails

12 structures répondantes :

OFB, PNR, CC, Epage, EPTB, Dpt, Agence de l'eau, DDT, fédération régionale de chasse…

70% sont référents EEE au sein de leur structure

Les grands principes de la Stratégie Régionale EEE BFC

« Un **cadre coordonné d'actions** entre les acteurs du territoire pour améliorer la **connaissance, la gestion, le contrôle et la sensibilisation** dans la lutte des espèces exotiques envahissantes en Bourgogne-Franche-Comté »

Enjeux de préservation de la biodiversité prioritaire

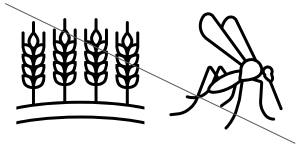

Cette stratégie n'a pas vocation à prioriser des actions liées aux impacts économiques et sanitaires liés aux EEE

Les grands principes de la Stratégie Régionale EEE BFC

Identifier des priorités d'action communes à l'échelle régionale

Mettre en place des outils pour améliorer l'efficacité de la gestion

Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs de la gestion des EEE

Présentation générale

Axes et trajectoires d'action

AXE 1 CONNAISSANCE

- **Disposer d'une connaissance suffisante** sur les EEE afin d'assurer une gestion efficace
- **Rendre accessible** la connaissance sur les EEE

AXE 2 PREVENTION ET CONTROLE

- **Prévenir l'introduction** des EEE et limiter leur propagation sur le territoire

AXE 3 GESTION ET RESTAURATION

- **Gérer efficacement** et améliorer la résilience des écosystèmes
- **Assurer une cohérence** des actions de lutte des EEE dans les territoires pour la préservation de la biodiversité
- **Intervenir rapidement** et efficacement lors d'une détection d'EEE

AXE 4 SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- **Sensibiliser et mobiliser** les acteurs du territoire
- **Valoriser** la stratégie régionale

AXE 5 ANIMATION ET GOUVERNANCE

- **Animer et coordonner** la SREEE dans une dynamique partenariale et concertée
- **Se doter d'une stratégie régionale efficace**

Présentation générale

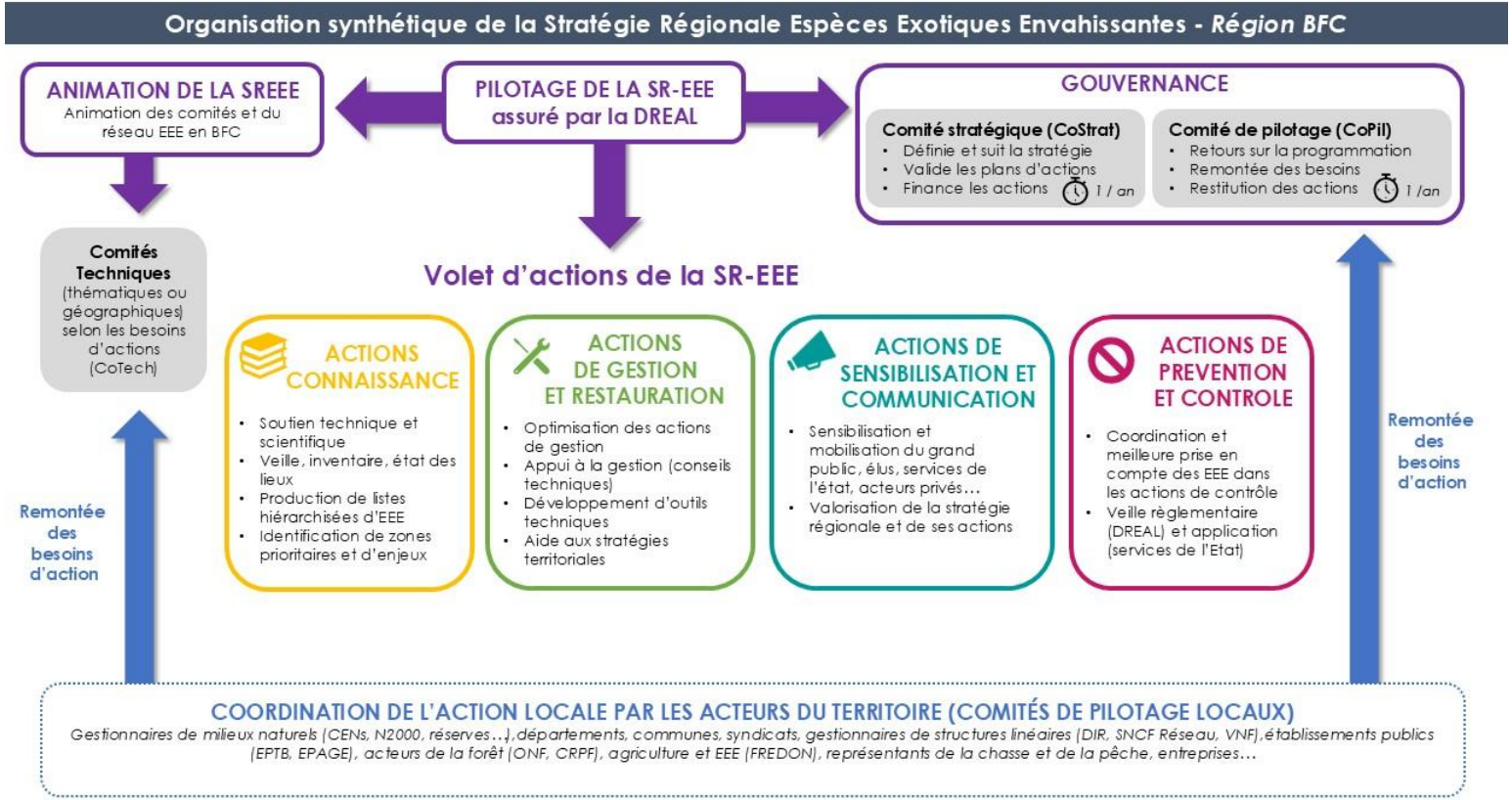

Présentation générale

Schéma des principaux acteurs de la Stratégie régionale Espèces Exotiques Envahissantes - *Région BFC*

Membres du CoPil

Membres du CoStrat

- PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Liberté Égalité Fraternité)
- RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
- eau seine NORMANDIE
- agence de l'eau Loire-Bretagne
- OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
- Agence Régionale de la Biodiversité BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ANIMATION DE LA SREEE

- les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté

Axes d'actions de la SREEE et structures « référentes » en région

CONNAISSANCE

- Flore — cbn CONSERVATOIRE BOTANIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS
- Faune — *A définir*

GESTION ET RESTAURATION

- les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

A définir

PREVENTION ET CONTROLE

- PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Liberté Égalité Fraternité)
- OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ACTEURS DU TERRITOIRE

Gestionnaires de milieux naturels ,départements, communes, syndicats, gestionnaires de structures linéaires ,établissements publics, acteurs de la forêt, agriculture et EEE, représentants de la chasse et de la pêche, entreprises…

Le document stratégique

Présentation des enjeux nationaux et régionaux liés aux EEE : contexte réglementaire international et européen, contexte national et régional de la gestion des EEE.

Présentation des orientations stratégiques :

Un plan stratégique 2026-2037 : 10 trajectoires déclinées en 21 objectifs opérationnels déclinés sur chacun des axes : Connaissance / Gestion / Contrôle / Sensibilisation / Gouvernance.

Pour y arriver, **un plan d'action** est mis en œuvre et réévalué tous les 3 ans :

- **2026-2028**
- 2029-2031
- 2032-2034
- 2035-2037

Le Plan d'action 2026-2028 (fiches actions)

Du tableau de bord aux fiches actions (46 fiches)

Partie stratégique | Noms et détails des actions | Structure(s) référente(s) et associées à la mise en œuvre | Priorités | Calendrier

AXES STRATEGIQUES	TRAJECTOIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	DETAILS DE L'ACTION	PILOTAGE DES ACTIONS (A compléter)	STRUCTURES ASSOCIEES (non exhaustif/incomplet)	PRIORITES	2026	2027	2028
Document Stratégique (2025)			Feuille de route / plan d'action (à co-construire avec les partenaires)						Mise en place		
AXE 1 - CONNAISSANCE	1.1. Disposer d'une connaissance suffisante sur les EEE afin d'assurer une gestion efficace	1.1.1. Inventorier et prioriser les EEE à l'échelle régionale en vue de leur gestion	A-1	Identification d'un porteur des actions liés à la faune exotique envahissante en BFC	Mise en place de concertations auprès des structures naturalistes pour l'émergence et l'identification d'un porteur référent des actions liées à la faune EEE	DREAL		1	X	X	
			A-2	Création et évaluation à 5 ans d'une liste hiérarchisée de la faune en BFC	Elaboration d'une méthodologie de hierarchisation Création d'une liste hierarchisée de la faune EEE en BFC	A définir	OFB pour espèces aquatiques	1			X
			A-3	Identification des entités territoriales et des voies de dispersions à enjeux sur lesquelles porter une animation soutenue pour la flore	• Recensement et traitement des données sur la flore exotique envahissantes actuellement disponibles en Bourgogne-Franche-Comté afin de localiser les territoires les mieux connus et déficitaires en terme de connaissance. • Production de synthèses cartographiques du niveau de présence des PEE jugées prioritaires pour une action de lutte au sein de différents territoires de BFC, sur la base de la « Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques de BFC » (Nicod C. & Planquais E., 2025) du CBN.	CBN BFC		1	X		
		1.1.2. Renforcer les suivis et améliorer les connaissances sur l'écologie des taxons afin de constituer un réseau de surveillance	A-4	Renforcer l'intégration des PEE dans les inventaires biologiques flore / habitat	• Elaboration d'un protocole de recensement spécifiques aux PEE. • L'action doit s'accompagner de la création d'un outil pédagogique de reconnaissance des PEE via un livret photographique sur la base de clés de détermination et de sa diffusion auprès du réseau d'acteur.	CBN BFC	ARB (diffusion du livret)	1	X	X	
			A-5	Mise en place d'inventaires ciblés sur la flore prioritaire liées aux milieux aquatiques	Mise en place d'inventaires ciblés sur la flore prioritaire (sur la base de la « Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques de BFC » (Nicod C. & Planquais E., 2025) du CBN), relatifs aux territoires et axes de dispersions déjà identifiés, notamment en Bourgogne.	CBN BFC		1	X	X	
			A-6	Mise en place d'un réseau de suivi des PEE au sein des principaux axes de dispersion terrestres routiers et autoroutiers	• Pré-identification des axes routiers prioritaires et des conditions de suivis (conditions accidentogènes). • Elaboration d'un plan de suivi sur certains axes « test » pour la mise en place d'un réseau plus large si pertinent	CBN BFC		2		X	X
			A-7	Mise en place de réseaux de suivi des PEE au sein des principaux axes de dispersion des vallées alluviales	Mise en place de plusieurs réseaux de sites à suivre tous les six ans sur différents axes de dispersion pré-identifiés (en lien avec l'action A-1) le long de vallées alluviales à enjeux, notamment la Saône, le Doubs, l'Yonne et la Loire.	CBN BFC		1	X	X	X

En finalisation

Les ressources humaines en 2026

Pilotage DREAL

Une chargée de mission Etat : **0,3ETP**

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Animation de la Stratégie

Une animation principale cofinancée Etat / Agence de l'eau RMC

- Un chargé de mission **0,5 ETP CEN B**
- Une chargée de mission **0,2 ETP CEN FC**

Temps dédié d'animation pour chaque référent des axes hors état

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS

les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté

Les ressources techniques :

Le Centre de ressources EEE

- Lettre d'info
- Base espèces
- REX
- Ressource documentaire
- Médiathèque
- Photothèque espèce

UICN | Comité Français

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Le Réseau d'expertise scientifique et technique (REST)

Page web du CBN BFC-ORI :

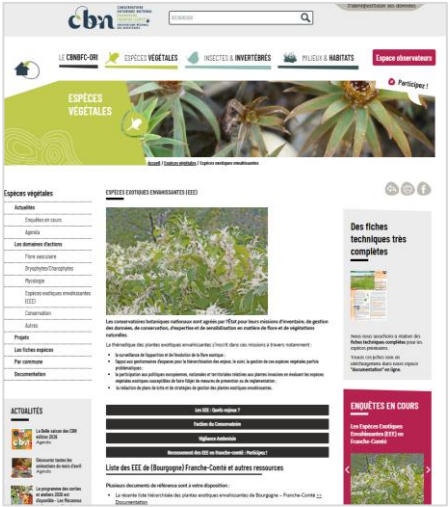

- Rapports et synthèse des connaissance et bilans stationnels des espèces
- La base de données Lobelia

Les ressources financières

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté Égalité Fraternité

Etat / DREAL

- **Budget socle** : animation - connaissance
- **Fonds SNB –EEE** (ex fonds vert biodiversité) *FV 2023 – 2025 : 9 projets , 750 000 €*
- **Fonds spécifique Frelon asiatique** 2026-2028
- **Fonds d'urgence EEE** (espèce émergente)

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Région / contrats N2000

- Action au DOCOB du site, secteur d'intervention prioritaire, contamination maîtrisable
- Mesure F11 en forêt et/ou N20P et R en dehors
- Jusqu'à 100 % dépense en cofinancement FEADER-REGION

Collectivités territoriales

Départements, communautés de communes…

Financements internes des établissements publics

VNF, ONF, OFB, EPTB…

Les ressources financières

Etat / Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

12ème programme 2025-2030

MAH1 – Restauration des milieux humides et dégradés

2. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Actions financées
  - Actions de lutte dans le cadre d'un plan d'action visant à un bon état des milieux et cohérent avec la stratégie de bassin
  - Gestion des EEE émergentes
- *Non éligibles : emploi de produits chimiques, actions à objectif uniquement paysager, sanitaire ou d'usage*
- Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, acteurs économiques non agricoles
- Aide : Taux maximum 50 % , pour 1 ou 2 ans

Questions / réponses

Pause

Retour à 11h15

Présentation du volet Connaissance

*L'ensemble des aspects liés à **l'acquisition de la connaissance** scientifique et à sa diffusion.*
*Ce socle de la stratégie porte les bases de la **planification et de l'optimisation** des actions de lutte*

Présentation du volet Connaissance

CONNAISSANCE

Flore

CONSERVATOIRE BOTANIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS

Référents EEE BFC
Corentin Nicod
Emmy Planquais

Faune *A définir*

- ***Inventorier et prioriser*** *les EEE*
- ***Renforcer les suivis*** *et améliorer les connaissances*
- ***Structurer et mutualiser*** *le partage des données*

→ **10 actions du Plan d'Action 2026-2028**

Retour sur les résultats du Webinaire avril 2026

AXE 1
CONNAISSANCE

Actions prioritaires

Classement	Options
1	Mise en place d'un réseau de suivi des PEE au sein des principaux axes de dispersion terrestres et alluvi...
2	Création et valorisation d'une base de données faune / flore EEE
3	Renforcer l'intégration des plantes exotiques envahissantes dans les inventaires biologiques flore / habitat
4	Elaboration de bilans stationnels d'espèces sur les taxons émergents et/ou méconnus
5	Mise en place d'inventaires ciblés sur la flore prioritaire liées aux milieux aquatiques
6	Création et évaluation à 5 ans d'une liste hiérarchisée de la faune en BFC

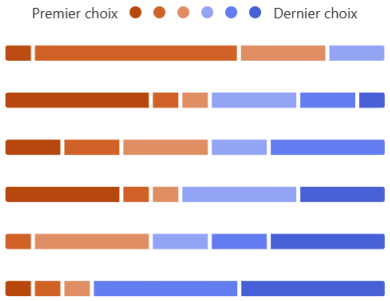

Intérêts des structures répondantes à la contribution du PA :

- **Remontée de signalement locaux / taxons émergents**
- **Partage et contribution à la base de données**

Pistes complémentaires à intégrer au PA 2026-2028 ou prochain (actions manquantes dans webinaire) :

- ***Outils de saisie commun pour le signalement***
- ***Liste "végétal local"*** *remplaçant les EEE pour les chantiers de restauration*

Les actions prioritaires sur la Faune

Identification d'un porteur des actions liés à la faune exotique envahissante en BFC

Création et évaluation à 5 ans d'une liste hiérarchisée de la faune en BFC

Mise en place d'une concertation dédiée

Les actions prioritaires sur la Flore

Identification des **entités territoriales** et des **voies de dispersion** à enjeux sur lesquelles porter une animation soutenue pour la flore

Renforcer l'**intégration des PEE** dans les inventaires flore/habitat

Mise en place d'**inventaires ciblés** sur la flore prioritaire liée aux **milieux aquatiques**

Mise en place d'un **réseau de suivi des PEE** au sein des principaux **axes de dispersion terrestres routiers** et autoroutiers

Les actions prioritaires sur la Flore

Mise en place d'un **réseau de suivi des PEE** au sein des principaux axes de dispersion des **vallées alluviales**

Élaboration de **bilans stationnels** sur les taxons émergents et/ou méconnus

Mutualisation et valorisation de la **base de données cartographiques** faune et flore

Une connaissance lacunaire sur la flore exotique

Plusieurs axes de travail

- **Harmoniser les pressions d'observations** en Bourgogne-Franche-Comté et conduire davantage d'études en Bourgogne
- **Améliorer les connaissances** sur la flore exotique aquatique
- Mieux comprendre la dynamique des PEE dans les milieux naturels et anthropiques afin d'**identifier clairement les taxons problématiques** pour la biodiversité

Présentation du volet Connaissance

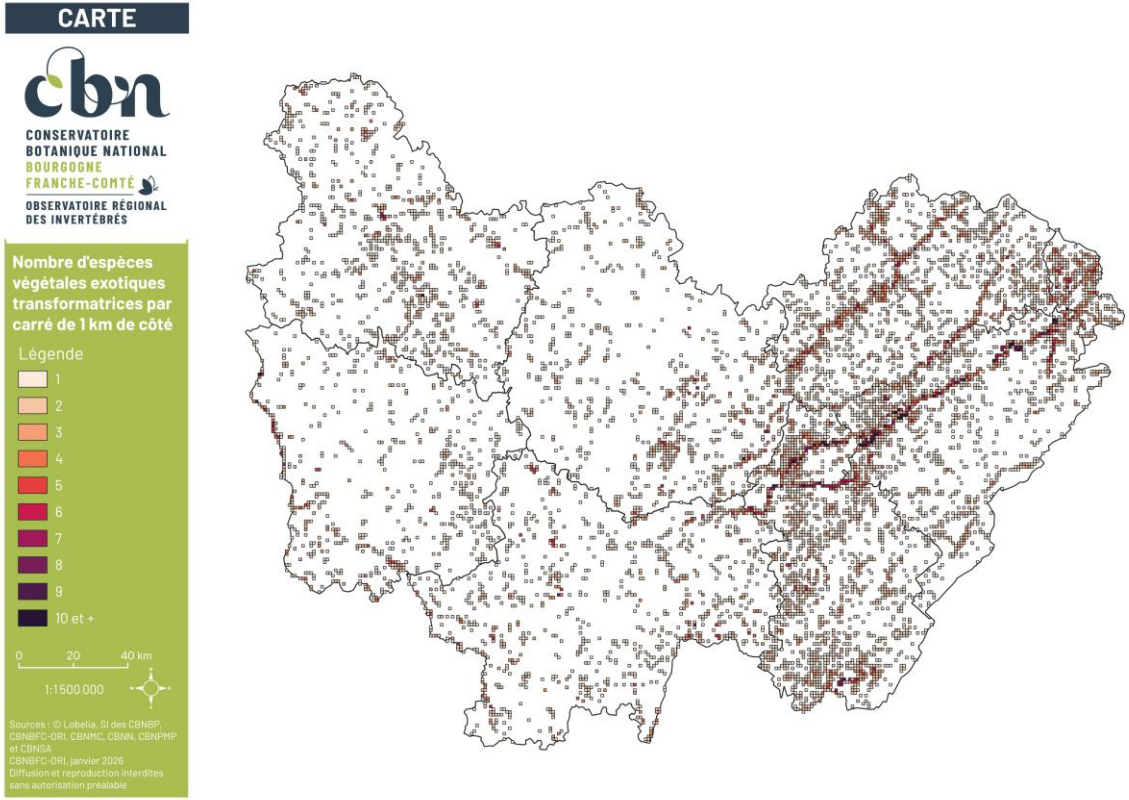

Plusieurs taxons aquatiques méconnus

Mise en place d'études sur la flore exotique aquatique de plusieurs vallées alluviales (étude sur la Saône en 2027)

Egeria densa, E. Mazaubert

Cabomba caroliniana, S. Nobilliaux

Myriophyllum heterophyllum, L. Mehrhoff

Lagarosiphon major, A. Dutartre

Peu de recul sur l'impact des PEE sur la flore indigène

Mise en place d'un observatoire des ripisylves sur plusieurs vallées alluviales

- Modèle d'étude intéressant (corridors écologiques, perturbations hydrologiques naturelles, vulnérabilité aux PEE)
- Suivi de l'évolution de nombreuses populations d'espèces végétales exotiques en milieu naturel non géré (quelle évolution dans le temps et quel impact sur les communautés végétales ?)
- Détection d'espèces exotiques émergentes

Observatoire des ripisylves

- 2017 : vallée du Doubs
- 2025 : vallée de l'Ognon
- 2026 : vallée de la Saône
- 2027 : nouvelle campagne dans la vallée du Doubs et compléments en basse vallée (71)
- 2028 : vallée de l'Yonne, de la Loire, de l'Armançon ?

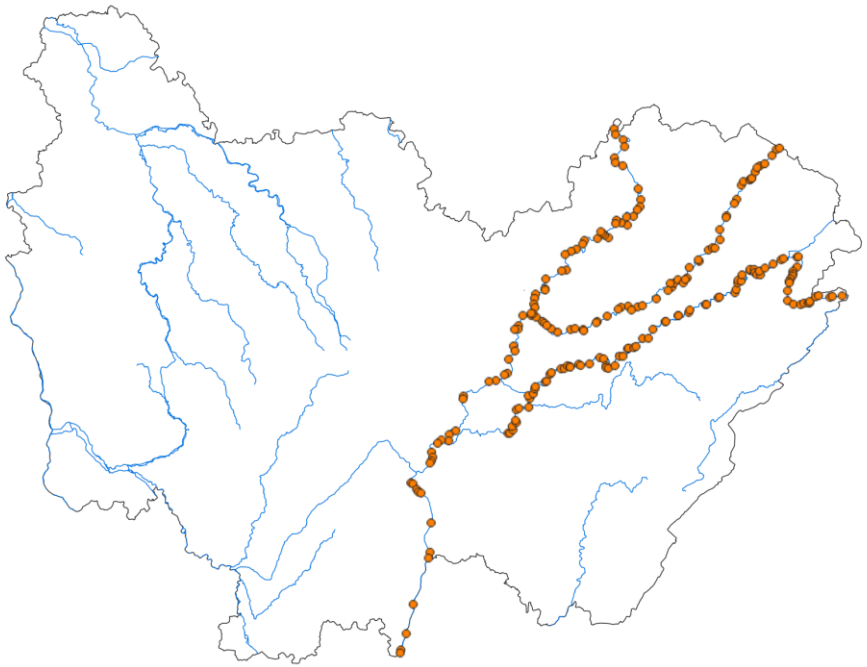

Emmy PLANQUAIS

Botaniste

Introduction

Pourquoi une liste hiérarchisée sur la flore exotique en BFC ?

- **Homogénéiser les travaux** à l'échelle de la région administrative
- **Actualiser la connaissance** sur les espèces végétales exotiques
- **Appuyer la mise en œuvre de la stratégie régionale** relative aux espèces exotiques envahissantes

Introduction

Une liste basée sur une publication de référence

- *Fried et al.,* 2024. Analyse de la terminologie relative aux plantes vasculaires exogènes : application à l'inventaire des archéophytes et néophytes de France métropolitaine. *Naturae* 2024 (4) : 69-97.

Introduction

Taxon indigène : *« taxon dont les populations se sont développées sur le territoire concerné sans intervention humaine, ou qui ont migré sur le territoire concerné sans intervention humaine depuis un territoire voisin où le taxon est considéré comme indigène »*

Taxon exotique : *« taxon dont la présence sur le territoire concerné est due à une intervention humaine directe (qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle) ou qui est arrivé sur le territoire concerné sans intervention humaine à partir d'un territoire où ce taxon était déjà exogène (dispersion/propagation secondaire naturelle post-introduction) »*

Introduction

Taxon exotique envahissant : *« taxon **naturalisé** qui produit des **descendants capables de se reproduire**, souvent en très grand nombre, à des distances considérables des plantes mères et ont donc le **potentiel de s'étendre** de manière rapide sur une aire considérable. La production d'un grand nombre de diaspores se traduit par une **forte croissance de l'abondance locale** (populations devenant dominantes) et de la **fréquence régionale** (expansion régionale) »*

Présentation de la méthodologie

Trois éléments principaux sont utilisés pour la hiérarchisation

- **Envahissement actuel** basé sur la répartition de l'espèce en BFC
- **Risque d'invasion** pour les espèces encore peu répandues
- Capacité de l'espèce à **transformer les écosystèmes** colonisés

Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques de Bourgogne-Franche-Comté

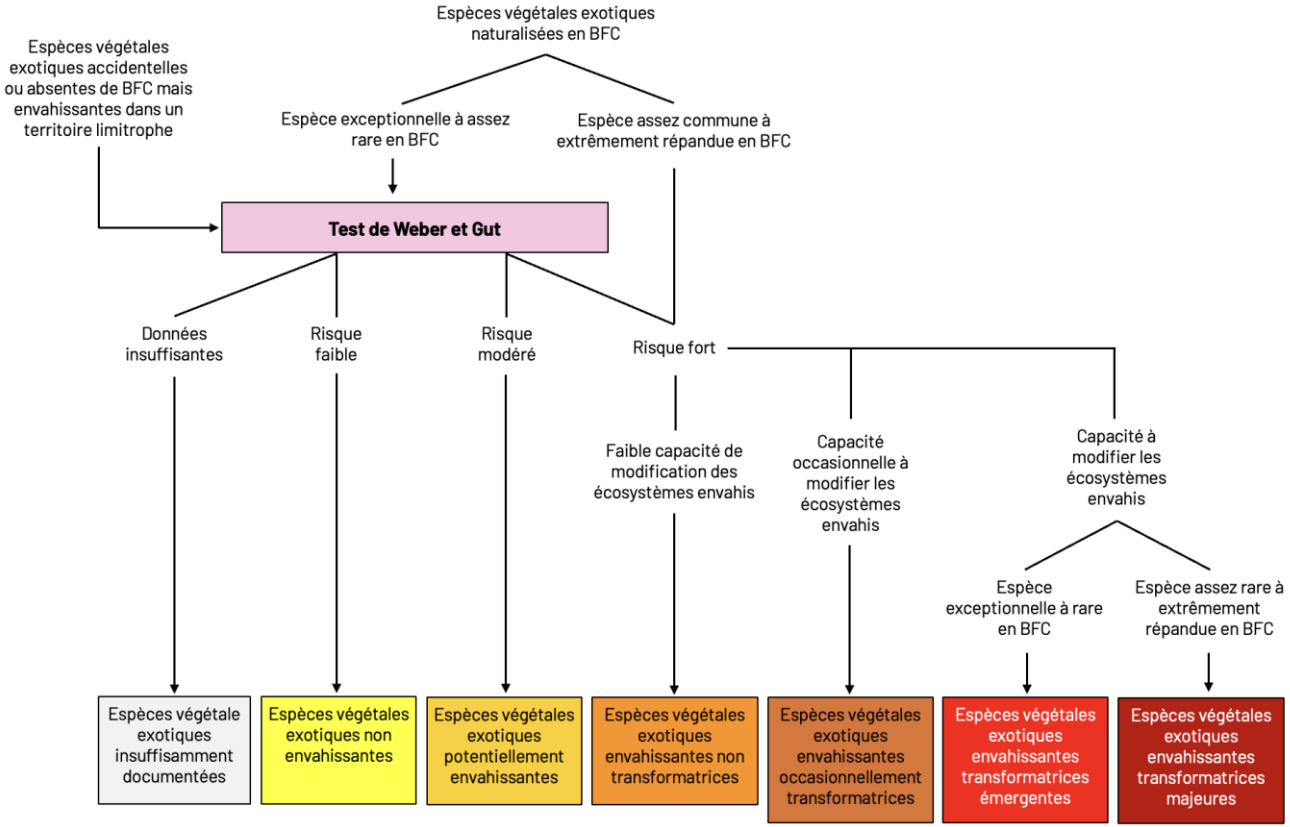

Présentation de la méthodologie

Évaluation du risque d'invasion par le test de Weber et Gut

- Douze questions à réponses multiples, chacune affectée d'un score
- La somme totale des scores permet d'évaluer le risque d'invasion d'une espèce exotique (faible, modéré, fort)

Question	Réponses	Points
1. Correspondance climatique : L'espèce est-elle présente dans des zones climatiques compatibles avec le territoire d'étude (zones naturelles ou zones d'introduction)	Non	0
	Oui	2
2. Statut de l'espèce en Europe : Est-ce que l'espèce est native d'Europe ?	Oui	0
	Non	2
3. Distribution géographique en Europe : Dans combien de pays cette espèce est-elle présente ?	0 ou 1	1
	2 à 5	2
	Plus de 5	3
4. Etendue de sa répartition au niveau mondial : Quelle est son étendue au niveau mondiale (native et introduite) ?	Répartition limitée, restreinte à une petite zone sur le continent	0
	Répartition étendue à plus de 15 ° de latitude ou longitude sur un continent ou couvre plus d'un continent	3
5. Caractère invasif de l'espèce : Est-ce que l'espèce est mentionnée comme une « peste » environnementale dans d'autres territoires ?	Moins de 3 localités	0
	Au moins 3 localités affectées	3
6. Taxonomie : Est-ce que l'espèce appartient à un genre connu comme envahissant ?	Non	0
	Oui	3
7. Viabilité des graines et reproduction : Combien de graines l'espèce produit-elle approximativement ?	Peu de graines (< à 100 graines) ou graines non viables	1
	Beaucoup de graines (> à 100 graines)	3
	Ne sait pas	2
8. Reproduction végétative : *Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points*	L'espèce n'a pas de reproduction végétative	0
	Si c'est un arbre ou un arbuste, l'espèce est capable de drageonner ou de marcotter	2
	L'espèce possède un bulbe ou un tubercule	1
	L'espèce développe des rhizomes ou des stolons	4
	L'espèce se fragmente facilement, et les fragments peuvent être dispersés et produire de nouvelles plantes	4
	Autre ou ne sait pas	2
9. Mode de dispersion : *Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points*	Fruits charnus d'un diamètre inférieur à 5 cm	2
	Fruits charnus dépassant 10 cm de longueur ou de diamètre	0
	Fruits secs ou graines ayant développé des structures pour une dispersion par le vent sur de longues distances (aigrettes, poils ou ailes)	4
	Fruits secs ou graines ayant développé des structures pour une dispersion par les animaux sur de longues distances (épines, crochets)	4
	L'espèce assure sa propre dispersion des graines	1
	Autre ou ne sait pas	2
10. Type biologique : Quel est le type biologique de l'espèce ? Ouvrage de référence : Flora Gallica (Tison, 2014)	Petite annuelle (< 80 cm)	0
	Grande annuelle (> 80 cm)	2
	Ligneuse	4
	Petite herbacée vivace (< 80 cm)	2
	Grande herbacée vivace (> 80 cm)	4
	Aquatique flottante	4
	Autre	2
11. Habitats de l'espèce :	Habitats naturels ou semi-naturels	3
	Autre	0
12. Densité de population :	Non documentée	0
	L'espèce apparaît en population éparse	0
	L'espèce forme occasionnellement des peuplements denses	2
	L'espèce forme des grands peuplements monospécifiques	4

WEBER E. & GUT D., 2004. Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe. *Journal for Nature Conservation* 12, 171-179.

Présentation de la méthodologie

Évaluation du caractère transformateur

Plantes transformatrices : *« capables de modifier le caractère, l'état, la forme ou la nature des écosystèmes où elles sont présentes, sur une superficie importante par rapport à l'étendue de cet écosystème »*

Présentation de la méthodologie

Évaluation du caractère transformateur

- **Fréquemment** : dans au moins un tiers des stations connues de l'espèce
- **Population dense** : l'espèce recouvre plus de 50 % de la communauté végétale
- **Population persistante** : l'espèce se maintient à l'état sauvage sans intervention humaine dans ses stations pendant plus de dix ans

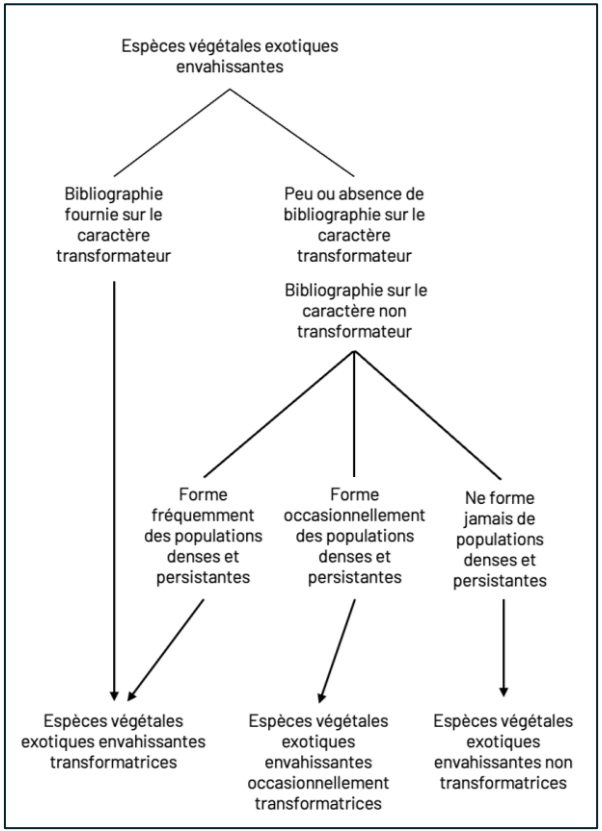

Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques de Bourgogne-Franche-Comté

Résultats

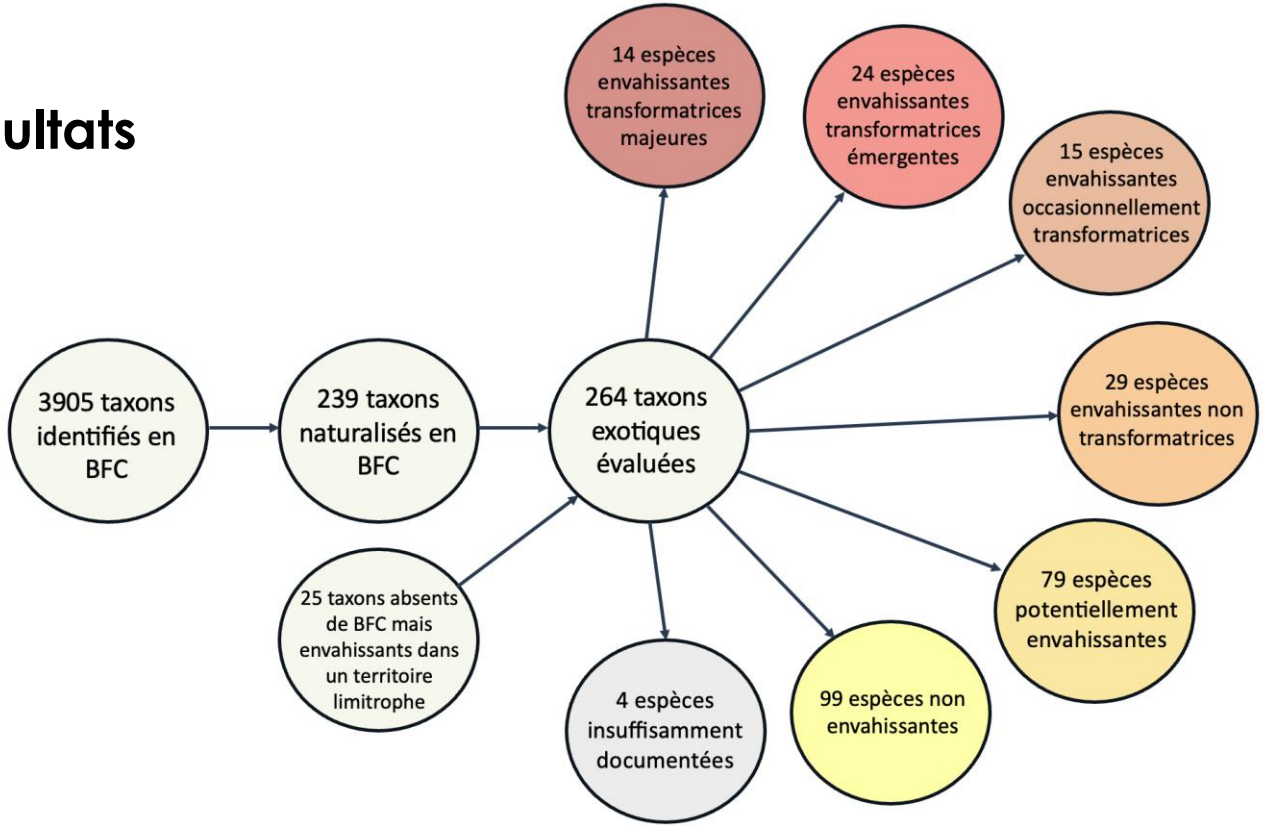

Résultats

Espèces végétales exotiques envahissantes transformatrices majeures

- Bien implantées en BFC
- Forte capacité de modification des écosystèmes

Reynoutria japonica

Solidago gigantea

Acer negundo

Résultats

Espèces végétales exotiques envahissantes transformatrices émergentes

- Encore peu implantées en BFC ou absentes mais présentes dans un territoire limitrophe
- Forte capacité de modification des écosystèmes
- Espèces à viser en priorité pour les actions de lutte à l'échelle régionale

Ludwigia grandiflora

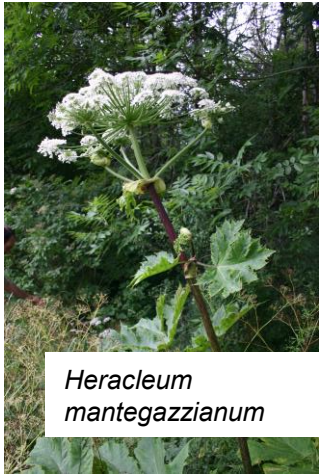

Heracleum mantegazzianum

Myriophyllum heterophyllum

Résultats

Espèces végétales exotiques envahissantes occasionnellement transformatrices

- Bien implantées ou rares en BFC mais présentant alors un risque d'envahissement élevé
- Capacité occasionnelle de modification des écosystèmes (sur des sites ou habitats particuliers)

Cotoneaster horizontalis

Phytolacca americana

Résultats

Espèces végétales exotiques envahissantes non transformatrices

- Bien implantées ou rares en BFC mais présentant alors un risque d'envahissement élevé
- Fortes capacités de colonisation et de dispersion mais inaptes à modifier les écosystèmes

Ambrosia artemisiifolia

Erigeron canadensis

Résultats

Espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes

- Peu implantées en BFC ou encore absentes mais présentes dans une région limitrophe
- Espèces n'ayant pas encore fait preuve de leur capacité à coloniser le territoire

Cyperus eragrostis

Ambrosia artemisiifolia

Fraxinus ornus

Résultats

Espèces végétales exotiques non envahissantes

- Peu implantées en BFC
- Espèces ne faisant pas preuve de dynamisme

Phalaris canariensis

Arabis collina subsp. rosea

Erysimum cheiri

MERCI

Hugo TEMPLÉ

Chef de projets Environnement et Biodiversité
Service Exploitation, Maintenance, Environnement, Hydraulique (SEMEH)

Présentation de VNF

VNF en quelques chiffres

→ 6 700 km de voies navigables
→40 000 ha de domaine public fluvial
→4 000 ouvrages hydrauliques
→7 Directions Territoriales

Missions principales

→Navigation fluviale
→Gestion de l'eau
→Biodiversité et maintenance verte
→Développement territorial

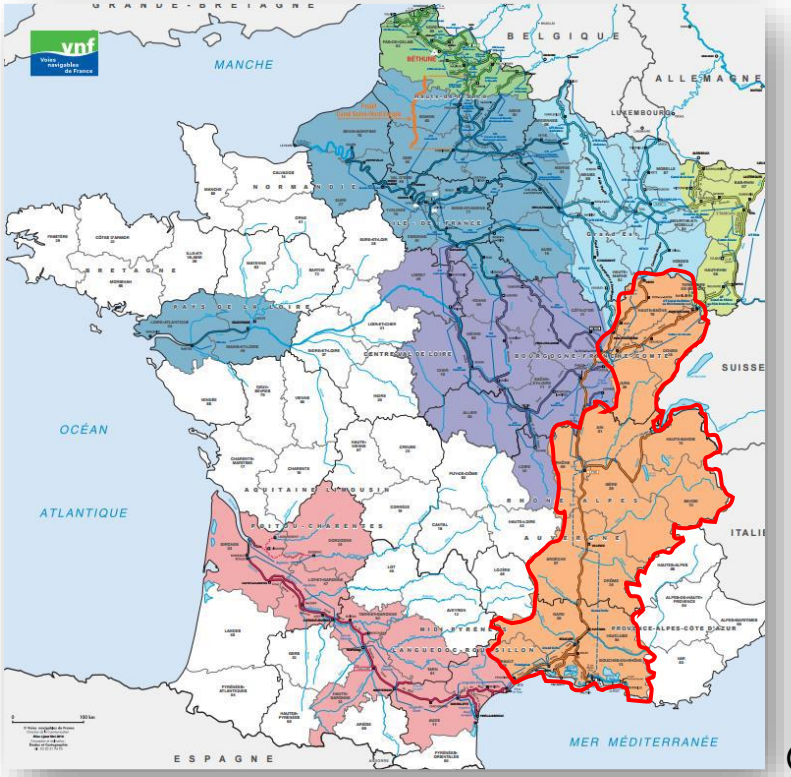

© VNF

Caractéristiques du Myriophylle hétérophylle

Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*)

- **Origine** : Sud-Est USA.
- **Habitat** : Eaux stagnantes/lentes, berges, milieux acides.
- **Statut** : Espèce envahissante (UE 1143/2014).
- **Caractéristiques** :
  - Feuilles verticillées (4-6), dentées, érigées hors de l'eau.
  - Fleurs roses, tige rigide.
- **Confusions** : *M. spicatum* (feuilles étagées), cornifles (*Ceratophyllum*).
- **Clé identification simple**= 1 feuille→ 25-35 segments/verticille.

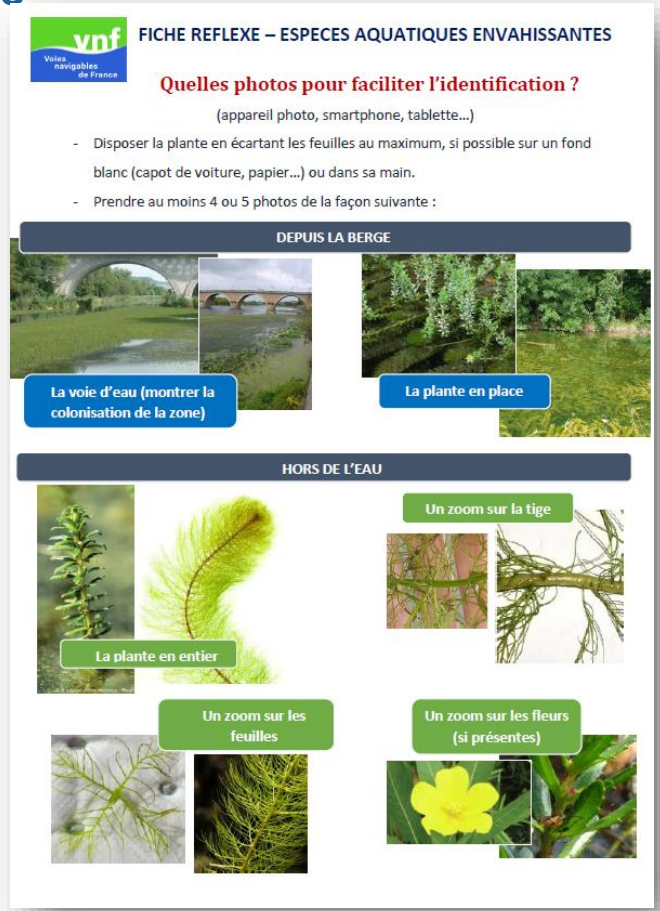

Stratégie VNF sur le Myriophylle hétérophylle

A/ Diagnostiquer et surveiller le réseau

Détection et intervention précoces facteurs importants de réussite

Moyens : suivi cartographique + réseau de surveillance et d'alerte en temps réel + expérimentations de détections + formation des agents

B/ Passer d'une gestion ponctuelle curative à un plan de gestion préventif

Objectif : actions de « prévention » en automne / hiver

Moyens :

- Protocole d'interventions (RETEX VNF), appui Centre de Ressources National
- Expérimentations, suivis et comparaisons des tests (périodes, matériels, gestion précoce, préservation de milieu)

Aide à la décision concernant les techniques de gestion selon la période d'intervention

À favoriser *Mh : Myriophylle hétérophylle	Techniques de gestion									
	Période Printemps / été					Période Automne / hiver				
		Faucardage					Faucardage			
Typologie de configuration	Arrachage mécanique	Faucardeur équipé de lames traînées	Faucardeur équipé de lames en T	Faucardeur moissonneur	Moissonnage / ramassage	Arrachage mécanique	Faucardeur équipé de lames traînées	Faucardeur équipé de lames en T	Faucardeur moissonneur	Moissonnage / ramassage
Envahissement **ponctuel** de Mh*	✓	✗	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✓
Envahissement ponctuel avec **mélange** d'espèces locales et de Mh*	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓
Surface étendue de Mh* dans un bief isolé	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Surface étendue d'un **mélange** d'espèces locales et de Mh* dans un bief isolé	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓
Bief envahi par le Mh*, **entouré par deux biefs déjà envahis**	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓
Bief envahi par un **mélange** d'espèces locales et de Mh*, **entouré par deux biefs déjà envahis**	✗	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓

Surveillance et état des lieux des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Organisation interne VNF

- Suivi et remontée de données
- Alertes éventuelles

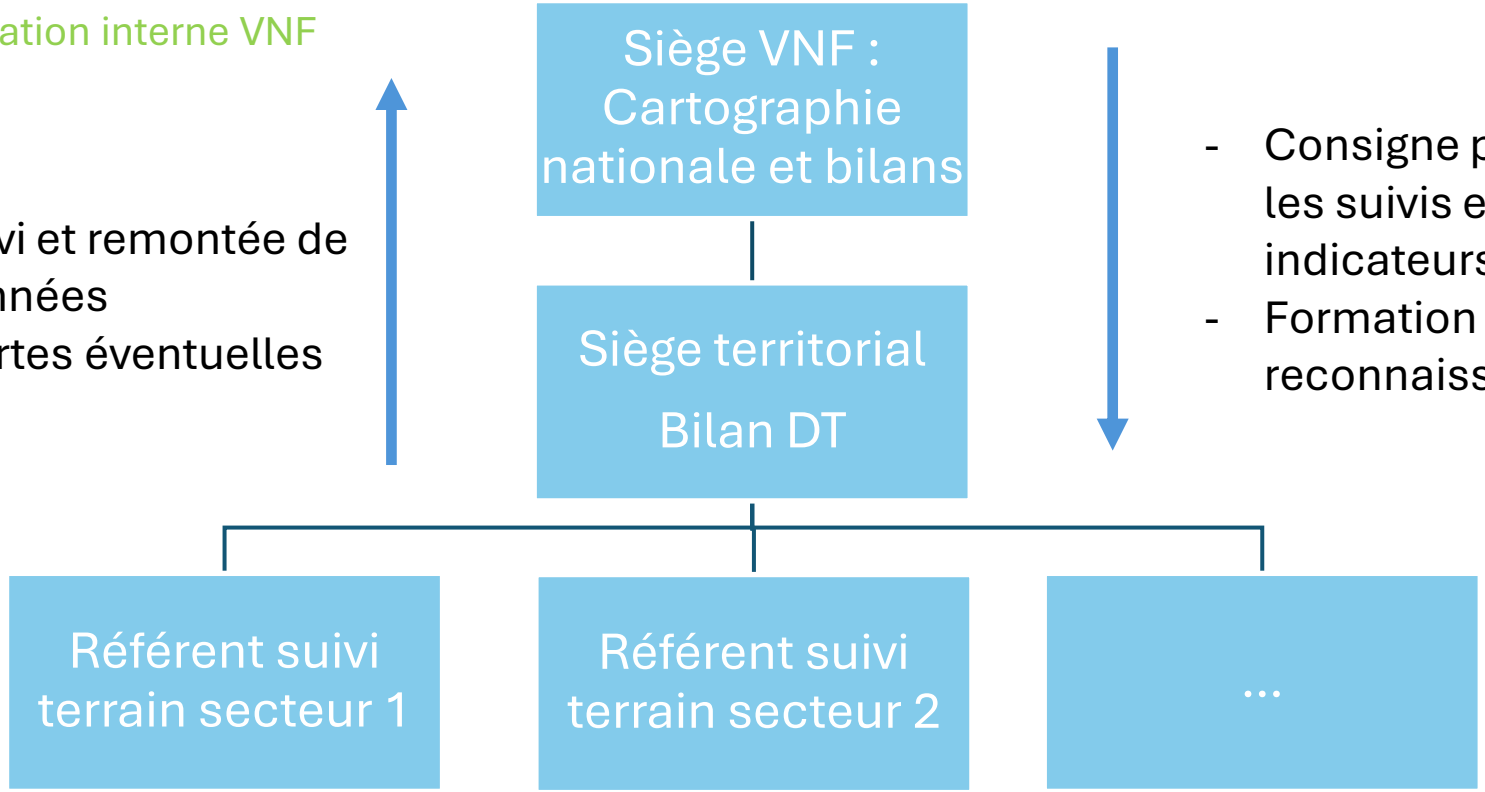

- Consigne pour améliore les suivis et les indicateurs
- Formation à la reconnaissance

Tableau de surveillance et de suivi des EEE sur le Canal du Rhône au Rhin

Code Bief SIG	Nom Bief SIG	Nom dans le carto EEE du siège	Voie(s) d'eau	Longueur en km (calcul SIG)	Type de milieu	Date d'observation ou d'évolution	Impact sur les usages	Intervention travaux	Taux d'envahissement (%) ou surface à traiter (m2)	Nom de l'espèce majoritairement rencontrée	Localisation de l'envahissement du bief	Linéaire envahit du bief (en mètres)	Coordonnées GPS ou PK	Espèce non identifiée	Myriophylles sp	Myriophylle Hétérophylle	Myriophylle à épis	Myriophylle verticillé	Myriophylle du brésil	Elodées sp	Egérie dense	Jussies sp	Hydrocotyle	Cabomba	Cornifles sp	Renoncules sp	Potamots sp	Grand lagarosiphon	Crassule de Helms	Glycérie flottante	Rubanier	Vallisnérie spiralée	Nénuphars	Commentaires
BI0000265	Bief 7-8	Bief 8 S des Fontenelles	Canal du Rhône au Rhin	1.895	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0							x											x							
BI0000266	Bief 8-9n	Bief 9 d'Allenjoie	Canal du Rhône au Rhin	5.332	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0	Potamots sp.						x											x							
BI0000267	Bief 9n-10	Bief 10 des Marivées	Canal du Rhône au Rhin	0.442	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	5																									
BI0000268	Bief 10-11	Bief 11 d'Etupes	Canal du Rhône au Rhin	1.804	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0	Potamots sp.	isolé en risberme					x											x							
BI0000269	Bief 11-12	Bief 12 d'Exincourt	Canal du Rhône au Rhin	0.681	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0																									
BI0000270 et BI0000271	Bief 12-14bis Bief 14bis-14	Bief 14 de Montbéliard	Canal du Rhône au Rhin	4.099	Rivière et Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0																									
	14 bis	Bief 14 bis de Montbéliard	Canal du Rhône au Rhin		Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0																									
BI0000272	Bief 14-15	Bief 15 de Côteau Jouvent	Canal du Rhône au Rhin	1.093	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0																									
BI0000273	Bief 15-16	Bief 16 de Courcelles-les-Montbéliard	Canal du Rhône au Rhin	1.469	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	10																									
BI0000274	Bief 16-17	Bief 17 de Voujeaucourt	Canal du Rhône au Rhin	2.330	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	10	Potamots sp.																	x							
BI0000276	Bief 17-18bis	Bief 18 de Dampierre	Canal du Rhône au Rhin	1.663	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	10	Elodées sp.						x				X							x							
BI0000275	Bief 18 bis-18	Bief 18 de l'écluse de garde Voujeaucourt	Canal du Rhône au Rhin	0.776	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	10	Myriophylle hétérophylle						X				x							x							
BI0000277	Bief 18-19	Bief 19 de la plaine de Dompierre	Canal du Rhône au Rhin	1.766	Canal	06/05/2026	Situation non préoccupante	Non requis	0	Autre espèce locale																								
BI0000278	Bief 19-20	Bief 20 de la Raydans	Canal du Rhône au Rhin	1.674	Canal	06/05/2026	Navigation très contrainte	a programmer	60	Myriophylle hétérophy	répandu dans le chenal de					x																		Faucardage prévu 1ère semaine de juin (régie)

Tableau de suivi des travaux des EEE sur le Canal du Rhône au Rhin

Nom dans le carto EEE du siège	Etat d'envahissement (%) au prinptemps 2025	Fait en 2025	Etat d'envahissement (%) avril-mai 2026
Bief 70 de Belvoye	20	Arrachage hiver 2025-2026	40
Bief 71 de la Ronce	20	Arrachage hiver 2025-2026	20

Nom dans le carto EEE du siège	Etat d'envahissement (%) au prinptemps 2024	Fait en 2024	Etat d'envahissement (%) au prinptemps 2025	Fait en 2025	Etat d'envahissement (%) avril-mai 2026
Bief 24 de Blussans	60	Arrachage automne/hiver 2024	60	Faucardage en juillet 2025 et arrachage rive gauche uniquement hiver 2025-2026	50

Tableau final de suivi des EEE sur la petite-Saône

Dérivation	Eté 2023	Automne 2023	Mars 2024	Juillet 2024	Eté 2025	Mai 2026
Ormoy						
Cendrecourt		M à épis (espèce majoritaire)				
Port-sur-Saône	Forte densité de MH (espèce majoritaire), M à épis	Forte densité de MH (espèce majoritaire), M à épis	Très forte densité de MH (espèce majoritaire), M à épis	Très forte densité de MH (espèce majoritaire), M à épis	Très forte densité de MH (espèce majoritaire),	MH (en berge)
Chemilly	M à épis				M à épis	M en épis, **MH**
Scey sur Saône		M à épis	M à épis, MH flottant	M à épis		M à épis
Rupt-sur-Saône		M à épis (espèce majoritaire), **MH**	M à épis	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	**MH**	M à épis, **MH**
Chantes		**MH**	M à épis (espèce majoritaire)	M en épis, **MH**	M en épis, MH flottant	M à épis
Soing	M à épis (espèce majoritaire)		M à épis	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	**MH**	M à épis, **MH**
Charentenay	M à épis (espèce majoritaire), MH (flottant)	M à épis (espèce majoritaire)	M en épis	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	M à épis	M à épis
Savoyeux	**MH (espèce majoritaire)**	**MH (espèce majoritaire)**	**MH (espèce majoritaire)**	**MH (espèce majoritaire)**, MH	Très forte densité de MH (espèce majoritaire), MH	M à épis, Très forte densité de MH (espèce majoritaire),
Vereux	**MH**	MH (flottant)	**MH**, M à épis	**MH**	**M à épis, MH**	MH **(A SURVEILLER)**
Rigny	M en épis (espèce majoritaire)	**MH**	**MH**	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	M à épis, Forte densité de MH (fond et risberme)	M à épis
Gray	M en épis (espèce majoritaire)		M à épis	M à épis		M à épis
Apremont	M en épis (espèce majoritaire), MH (flottant)	**MH (espèce majoritaire)**	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	M en épis (espèce majoritaire), **MH**	M en épis, **MH**
Heuilley-sur-Saône	**MH (espèce majoritaire),** M en épis	**MH (espèce majoritaire),** M en épis	**MH (espèce majoritaire),** M à épis	**MH (espèce majoritaire),** M à épis	**MH (espèce majoritaire),** M à épis.	**MH (espèce majoritaire),** Chantier d'arrachage en cours
Poncey-les-Athée	M en épis (espèce majoritaire), MH (flottant)	Quelques MH flottants	M à épis (espèce majoritaire), **MH**	**MH (espèce majoritaire),** M à épis	**MH (espèce majoritaire),** M à épis	M en épis, **MH (A SURVEILLER)**
Auxonne (hors port)	M en épis (espèce majoritaire), MH (flottant)					M à épis

Cartographie Nationale de recensement et suivi des EEE à l'échelle nationale

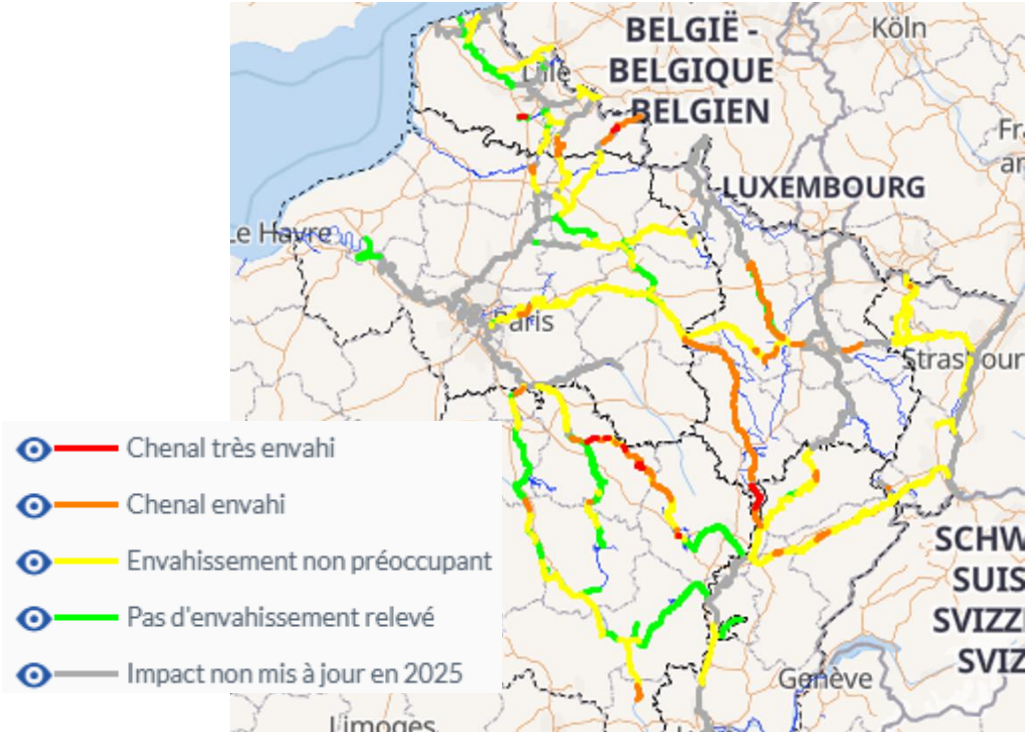

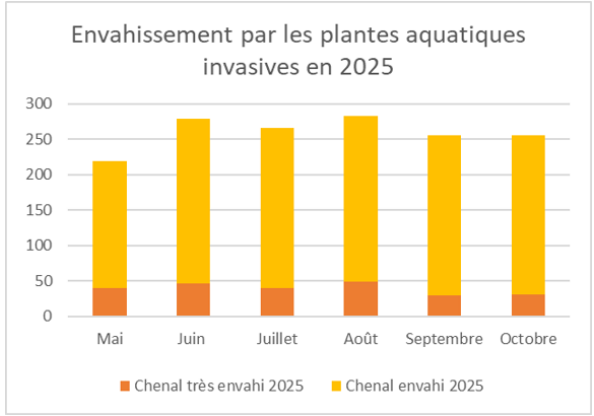

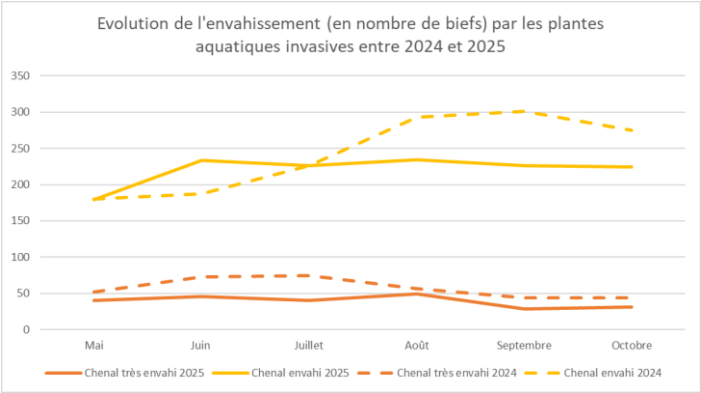

En conclusion sur la surveillance

Surveillance du réseau :

- Depuis 2022, on améliore/fiabilise notre surveillance (formation, amélioration de nos outils)
- Limite : Linéaire très grand avec difficulté d'accès (zone en rivière), manque de moyens
- Perspectives:
  - Coordination avec d'autres acteurs nécessaires (pêcheurs, ETPB, CBN, CEN…)
  - Nouvelles technologies pour la détection nécessaires (satellite, ADNe…)
- **Objectif :** Réactivité de traitement (agir plutôt que réagir).

MERCI

Julien BOUCHARD

Chef de service connaissance – Ingénieur connaissance

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

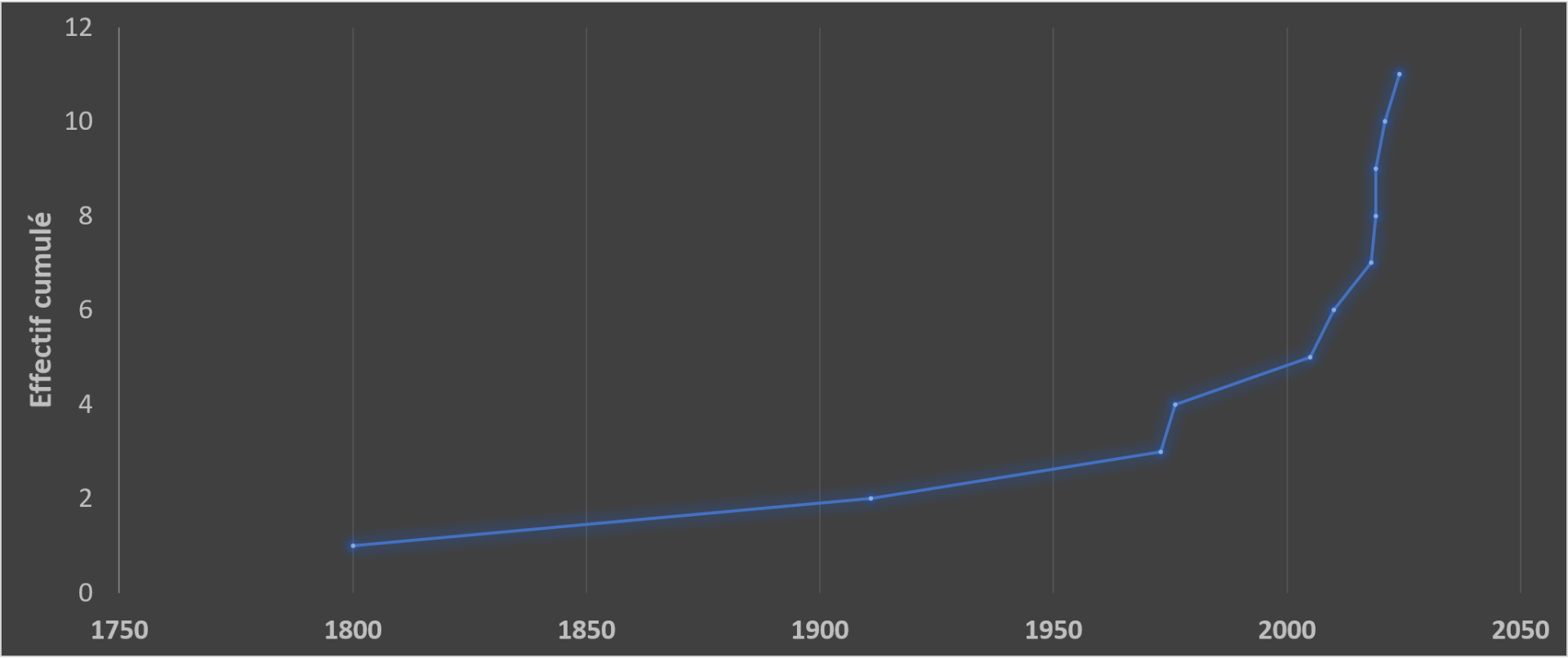

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

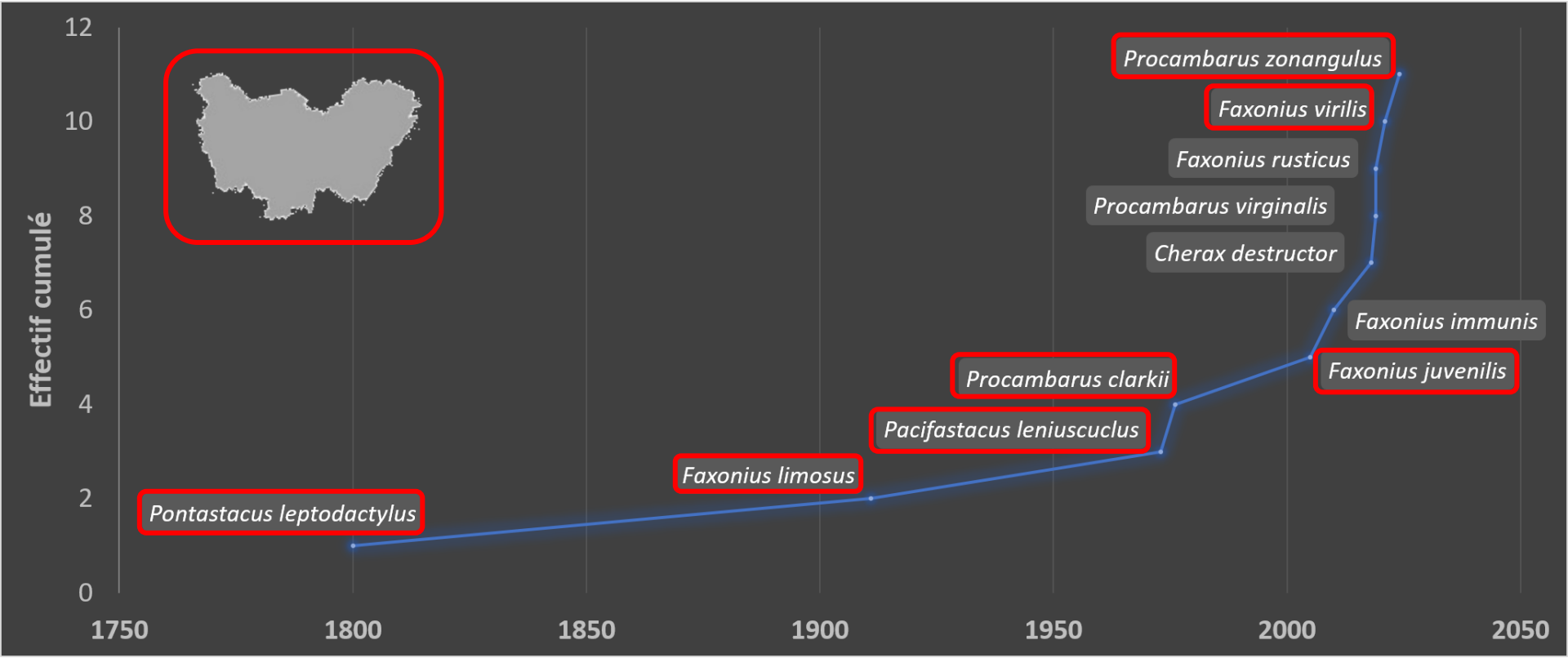

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Écrevisse de Californie

La connaissance des espèces « bien établies »

Écrevisse de Louisiane

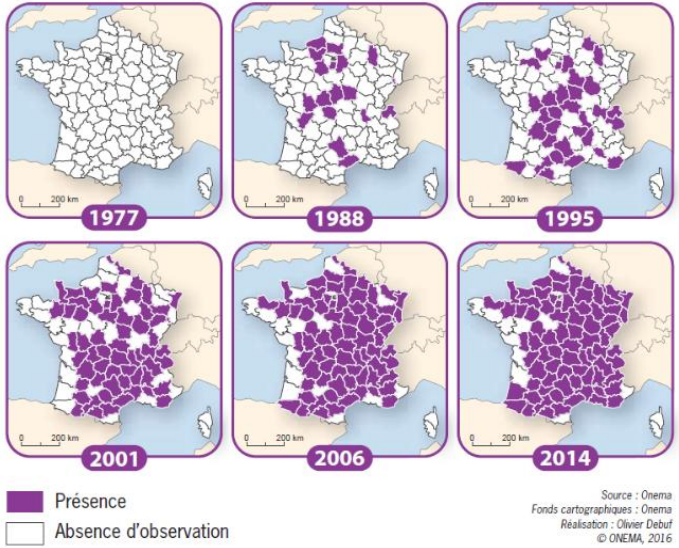

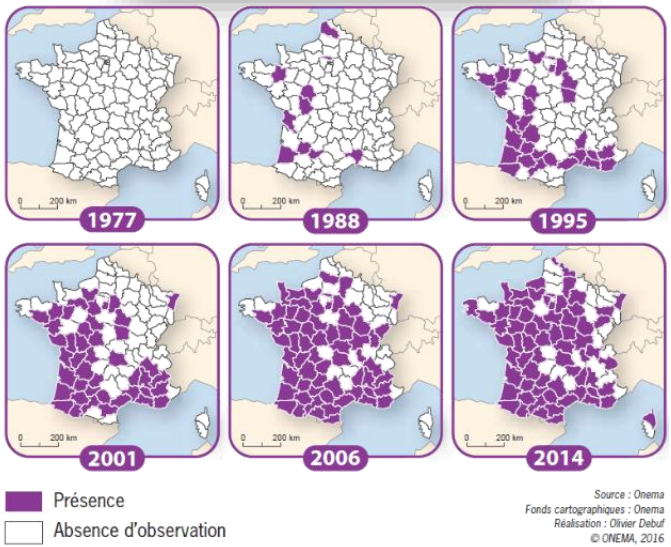

Source : enquête écrevisse 1977 - 2014

Source : Atlas des écrevisses de Bourgogne

Exemple de l'écrevisse de Californie

Principale concurrente de l'écrevisse à pattes blanches

Porteuse saine de l'aphanomycose (environ 50% des populations)

observations de 1990 à 2000

- 3 à 3
- 2 à 3
- 1 à 2

Mailles 2x2 km

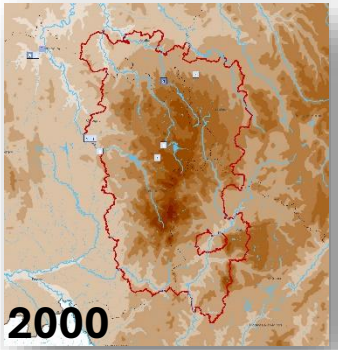

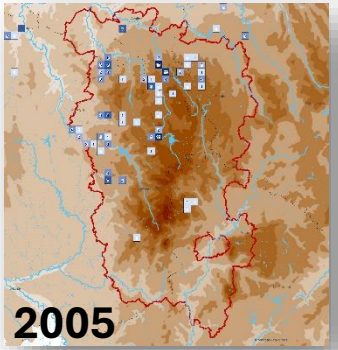

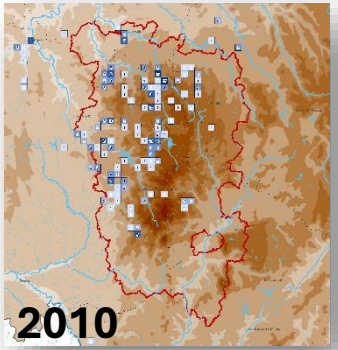

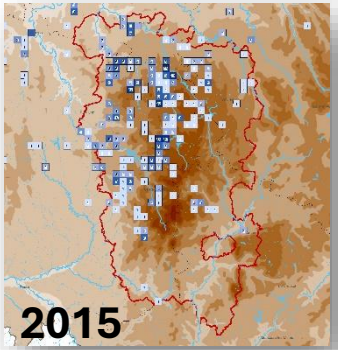

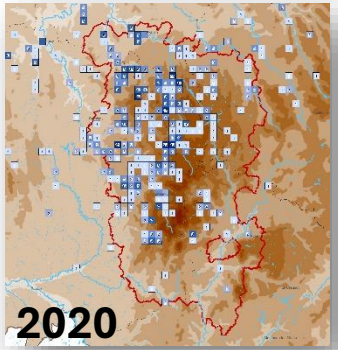

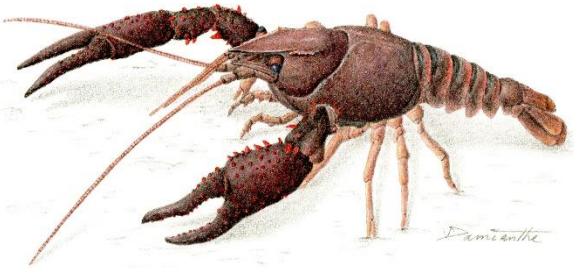

Exemple de l'écrevisse de Louisiane

Espèce ingénieure

Forte capacité de dispersion – hors d'eau

Une organisation pour la connaissance astacicole en BFC

© Sébastien Lamy - OFB

© Fabien Salles

Une organisation pour la connaissance astacicole en BFC

Groupe écrevisses Bourguignon

25 ans d'existence

12 membres + structures Gemapi

Pilotage : SHNA Observatoire faune en Bourgogne, OFB, Parc naturel régional du Morvan

Un protocole (prospec. dédiées)

Un atlas des écrevisses en Bourgogne

Données dans Sigogne

De nouveaux objectifs :

Connaissance, gestion, sensibilisation

Groupe écrevisses Franc-comtois

1ère année d'existence

11 membres

Pilotage : OFB

Objectif de base de données commune

Objectif de protocole commun

Coordination des prospections

Des objectifs :

Connaissance, gestion, sensibilisation

Un exemple d'action de connaissance ciblée sur un trait biologique

Exemple de la fertilité de l'écrevisse à pinces bleues

Écrevisse à pinces bleues (N = ?)

Écrevisse à pattes blanches (N= 60 à 120)

Écrevisse à pattes rouges (N = 90 à 260)

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

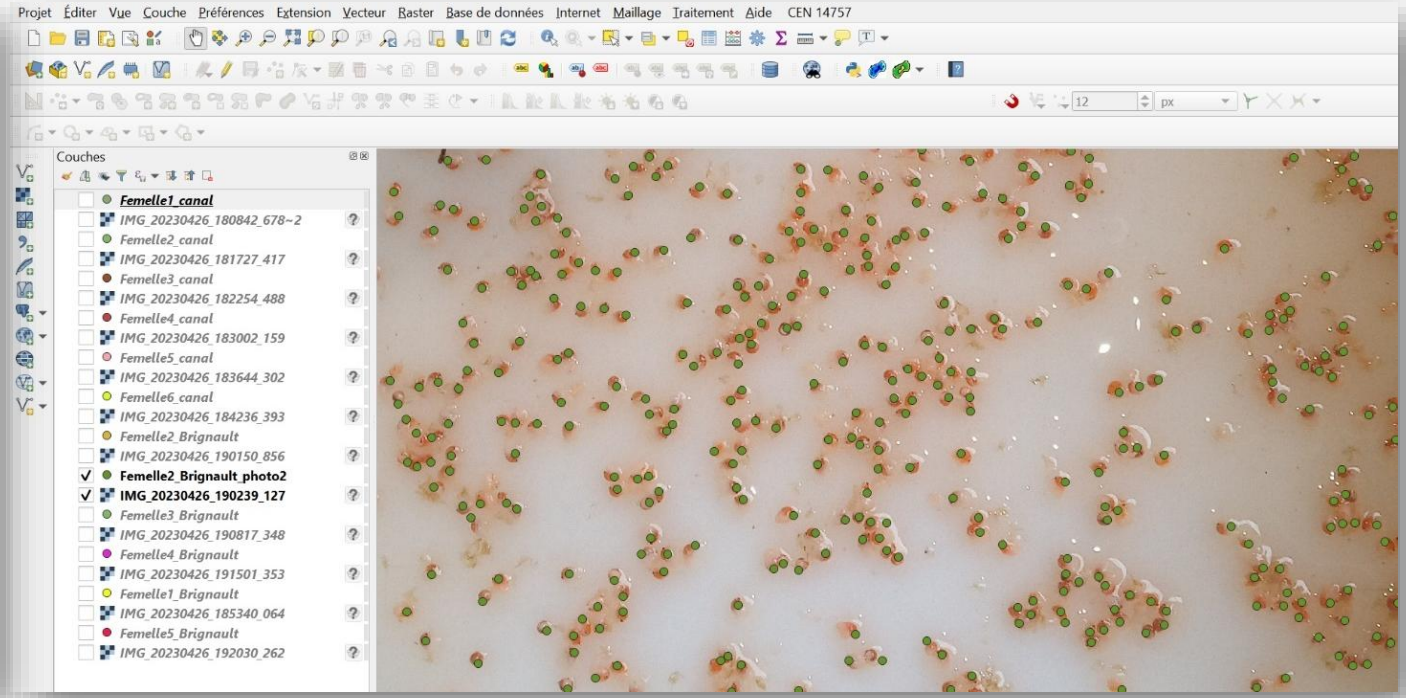

Les écrevisses sont prélevées en février, les œufs sont dégrappés et comptés sous logiciels de SIG

Quelques résultats…

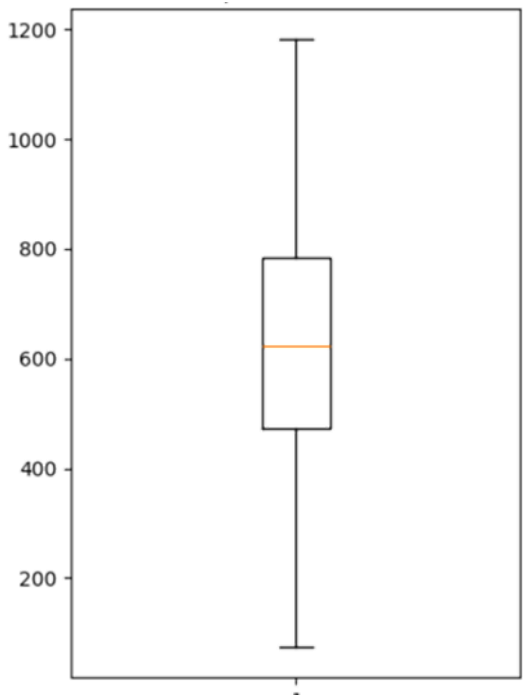

- 47 femelles capturées en 5 ans
- Nombre d'œufs comptabilisés : 28 892
- Moyenne : **615** (la bibliographie donnait 400)
- Minimum : 74
- Maximum : **1 181**

© Sébastien Lamy - OFB

Un autre aspect de la (re)connaissance

mais cela n'a pas été suffisant et l'espèce est aujourd'hui toujours présente (Oiry, comm. pers.).

Étang de Tarcenay, abritant la seule population d'Écrevisses de Louisiane connue dans le Doubs.

Écrevisse de Louisiane de l'étang de Tarcenay (Doubs).

Carte 28. Répartition de l'Écrevisse de Louisiane à la maille 5×5 km en Franche-Comté

Les écrevisses de Bourgogne-Franche-Comté - Atlas de Bourgogne

189

« Écrevisse de Louisiane de l'étang de Tarcenay (Doubs) »

« Étang de Tarcenay abritant la seule population d'écrevisses de Louisiane dans le Doubs »

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

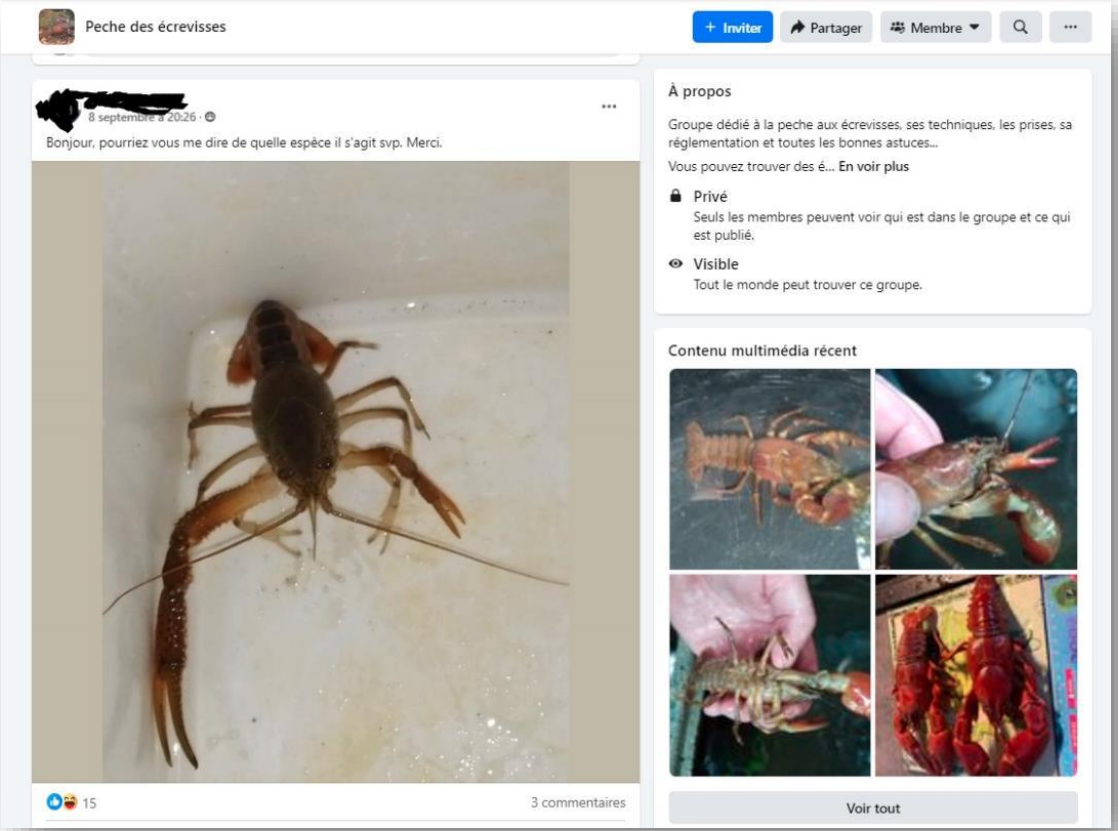

L'histoire commence en 2024 avec un post Facebook

Identification d'une espèce peu commune par JF Cart (MNHN)
Première identification : *P. acutus*

Recherche et contact de la personne (via son profil qui se trouve dans le 25 et ses participations à d'autres groupes comme celui d'une AAPPMA locale)

Localisation de l'endroit ou se trouve l'espèce

Prélèvement par des agents de l'OFB

Analyse génétique par F. Grandjean

Procambarus zonangulus

Les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

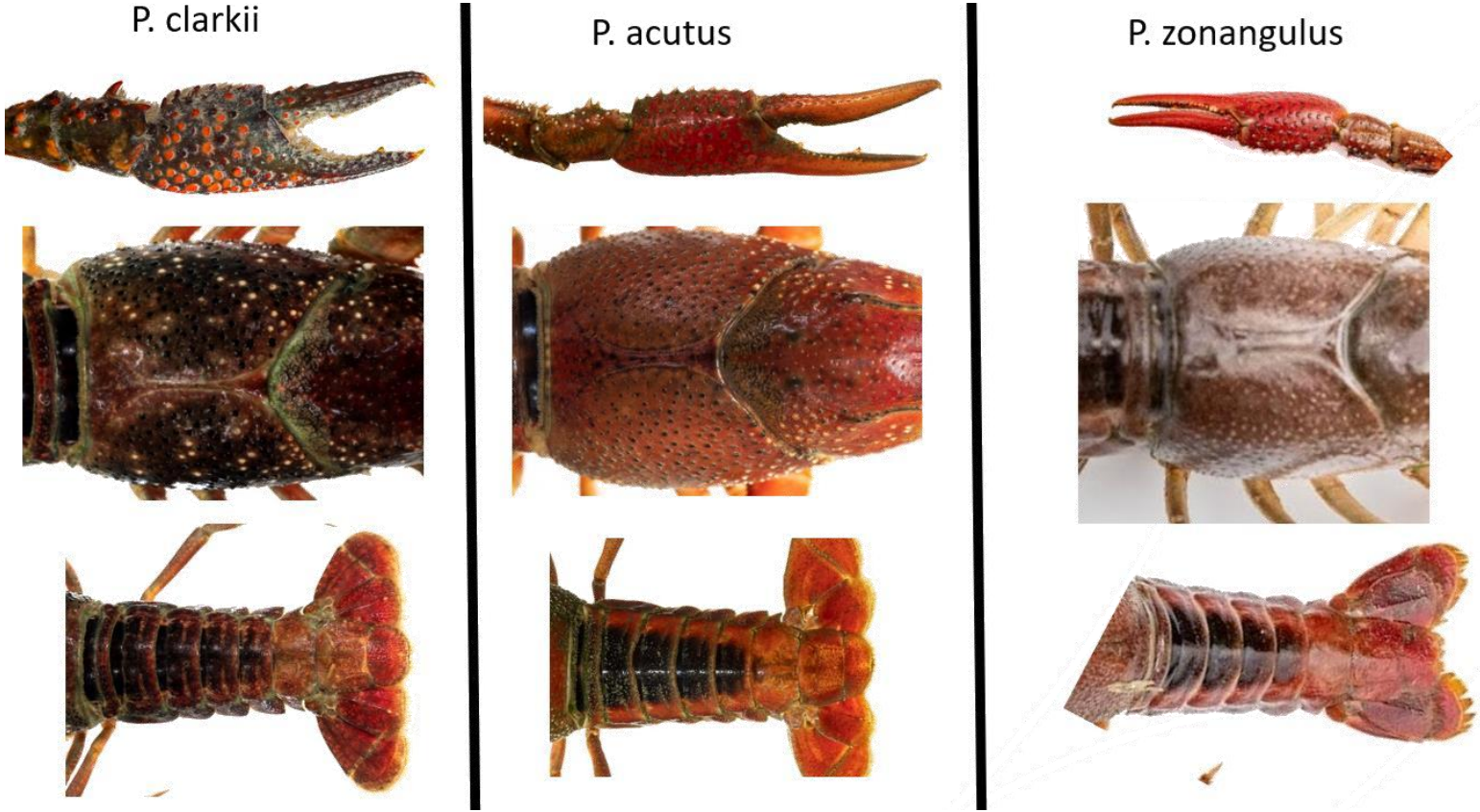

© Jean-François Cart

Conclusion sur les écrevisses EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Les espèces d'écrevisse EEE les plus répandues au niveau national sont présentes en BFC.

La BFC a quelques particularités notamment avec l'écrevisse juvénile, l'écrevisse à pinces bleues et l'écrevisse de la rivière blanche.

Une organisation en groupe naturaliste pour mutualiser le travail et l'acquisition de connaissance sur ce taxon… à état d'avancement différent entre Bourgogne et Franche-Comté

Des travaux de recherche sur les écrevisses, en lien étroit avec le niveau national et les universitaires.

Vers un PNA pour les écrevisses autochtones….. ?

Les poissons EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Zoom sur les gobies

Les poissons EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Fond cartographique: CCM River and Catchment Database ©, European Commission (Vogt et al., 2007), Geofla® - ©IGN
Sources des données: AFB, 2017

En France

6 espèces de gobies

Gobie tacheté
Gobie de Buhotte
} Autochtones estuaires

Gobie fluviatile

Gobie de Kessler
Gobie demi-lune
Gobie à tache noire

Le Gobie de Kessler
Ponticola kessleri

Capturé à la ligne en 2016 par un pêcheur.

Dans la **Saône** près du **barrage d'Ormes** (71) au sud de Chalon-sur-Saône

Aucune nouvelle trace (recherche par pêche électrique et ADN environnemental.

Seule mention connue en BFC

Le Gobie à tache noire
Neogobius melanostomus

Capturé en 2019 en pêche électrique (RCS) par les services de l'OFB

Dans la **Saône** à Cendrecourt (70)

Modèle biologique du projet BiodiverSaône

Étude de répartition en 2020

© Fabien Salles

© Sébastien Lamy - OFB

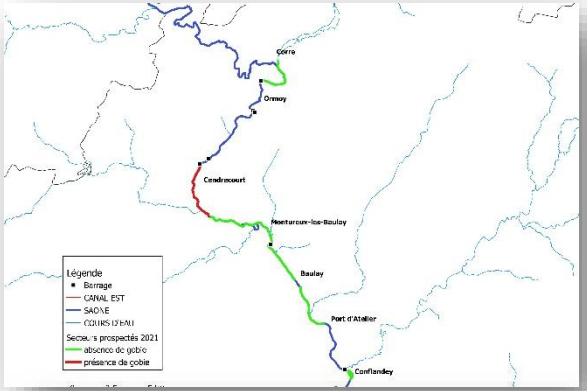

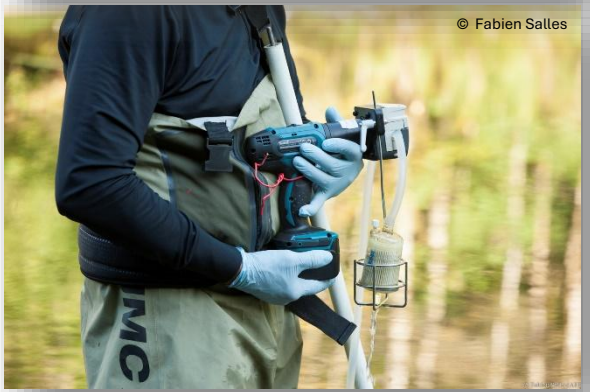
© Fabien Salles

OFB
LES FORCES DE LA BIODIVERSITÉ

Le Gobie à tache noire
Neogobius melanostomus

Le Gobie demi-lune
Proterorhinus semilunaris

Capturé en 2021 en pêche électrique (RCS) par les services de l'OFB

Dans le Doubs à Colombier-Fontaine

Le Gobie demi-lune
Proterorhinus semilunaris

Conclusion sur les poissons EEE en Bourgogne-Franche-Comté

Des espèces arrivées récemment (2019-2021) avec un très fort développement et de stratégies de reproduction très efficaces.

Les gobies sont aujourd'hui aux portes de la région Aura, et coloniseront très probablement toute la Saône et le Rhône

D'autres espèces ont connu de fort développement, comme le **Pseudorasbora**

Il se passe aussi des choses pour d'autres espèces non classées comme EEE. C'est le cas du **Crapet de roche** ou du Silure

Enfin, on observe aussi des « bizarreries » sur des espèces patrimoniales : cas de la **Blennie fluviatile**.

MERCI

Questions / réponses

Pause déjeuner

Retour à 14h00

Présentation du volet Gestion et restauration

Harmoniser et optimiser les actions territoriales pour une ***gestion proactive, rapide et efficace*** *de la lutte à l'échelle régionale. Pour cela, la stratégie mise sur* ***l'accompagnement*** *des gestionnaires et la mise en place* ***d'outils d'aide*** *à la gestion communs.*

Présentation du volet Gestion et restauration

GESTION ET RESTAURATION

les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté

- ***Evaluer et mesurer l'efficacité*** *des actions menées*
- *Coordonner et organiser l**a gestion des déchets***
- *Créer des **outils régionaux d'aides à la gestion***
- ***Accompagner les acteurs** des territoires*
- *Développer des outils dédiés pour **une intervention efficace** (intervention rapide)*

11 actions du Plan d'Action 2026-2028

Retour sur les résultats du Webinaire avril 2026

AXE 3
GESTION ET RESTAURATION

Actions prioritaires

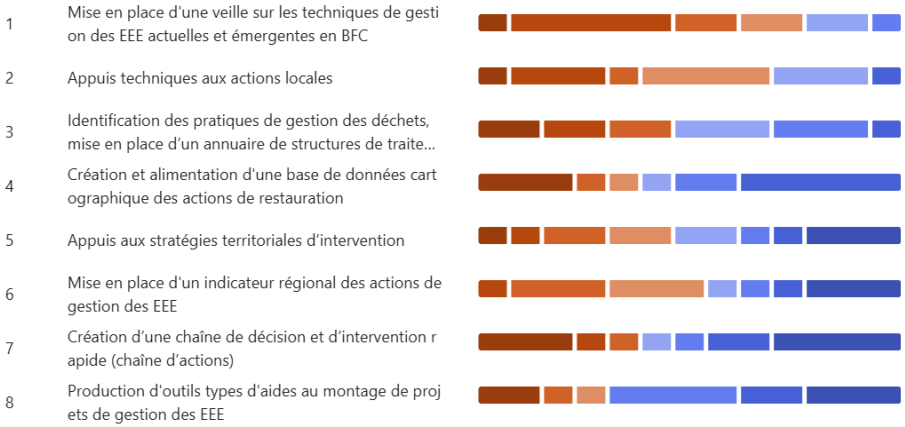

Intérêts des structures à la contribution :

- Partage de retour d'expérience
- Mise en place d'une chaîne de décision et d'intervention rapide
- Aide à l'identification des centres de traitement des déchets

Pistes complémentaires à intégrer pour PA 2026-2028 ou prochain (actions manquantes dans webinaire) :

- *Plan d'action identifiant les maîtres d'ouvrages pour les travaux, les espèces concernés (enjeu milieu/usage, niveau d'infestation, moyens/efficacité/coût de la lutte et financements)*
- *Travailler sur les méthodes de renaturation ou de restauration des milieux pour améliorer leur résilience (repenser la façon d'entretenir les espaces)*

Les actions prioritaires sur la gestion

3 actions liés à la mise en place d'une gestion des déchets : identification des pratiques, guide pratique, annuaire,

Mise en place d'une veille sur les techniques de gestion des EEE actuelles et émergentes en BFC

Recueil de fiches pratiques de gestion adaptée au territoire BFC

Appuis aux stratégies territoriales et appuis techniques aux acteurs

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

Historique de la lutte et gestion de la Jussie

Sophie HORRENT

Chargée de mission Natura 2000

Nicolas TERREL

Responsable du Pôle Milieux naturels

HISTORIQUE

La genèse : l'expansion subite de la Jussie

Historique : l'expansion rapide de la Jussie

2007
« Les jardins aquatiques » à St Didier sur Chalaronne (01) ↳ Mise en demeure d'éradiquer la station

2009
La Saône en Haute-Saône (70) ↳(Contrat N2000 en 2011)

2010
- Le golf de Parcey (39) ↳(Contrat N2000 en 2011)
- Le lac de St Symphorien d'Ancelles (71)

2013
- La Saône à Chalon sur Saône *(partenariat VNF/EPTB/Gd Chalon)*
- Les Canaux à Chalon sur Saône *(VNF)*
- Les lacs de Chalon sur Saône + La Loyère *(Gd Chalon)*

2015
- L'ile de Montmerle (69)
- La Corne (+Thalie / Orbize ?) et l'aval du bief de l'anneau à Lux *(Gd Chalon)* (71)
- Les « Lacs » et le bief d'Epervans *(Commune)* (71)
- L'Ile Chaumette à Epervans *(privé)* (71)

2016
- Les méandres de la Grosne (71)
- la totalité du bief de l'anneau à Lux jusqu'au lac inclus (71)
- Mare et gravière à Ouroux sur Saône (71)

2017
- Sur la Seille navigable et sur la coupure de Sornay (71)

2021
- L'étang du Meix à Mouthier (71) et Neublans (39) + chaîne

La genèse : une expansion subite sur le bassin

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

Historique : les étapes marquantes

2007 — **Premières découvertes** de la Jussie sur le Bassin de la Saône *(01 et 70)*

2010 — **Premières actions** coordonnées de lutte *(Contrats Natura 2000 : 70 et 39)*

2012 — Première découverte de Jussie sur la Grande Saône (71) et mise en œuvre d'un **partenariat Gd Chalon EPTB VNF** (Prospection / Veille - arrachage – formation)

2014 — Lancement de la rédaction d'un **plan de gestion** piloté par VNF puis relais du plan de gestion Jussie à l'EPTB (2016) + autres actions d'ampleur lancées (Doubs, Grosne)

2021 — Souhait de l'AE RMC d'un PG EEE global et porté politiquement via le Contrat Saône *(Financeur : Agence de l'eau RMC et DREAL BFC)*

2023 — Lancement de la **rédaction du Plan de Gestion EEE** du Val de Saône

ACTIONS MISES EN OEUVRE

Un outil efficace : le contrat Natura 2000

Bras morts de la Loue
Golf de Parcey (39)

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

NATURA 2000

GRAND DOLE

Ets FOUGERE

2011 - 2025

Surface traitée = 4 000 m²
Coût = 27 900 € sur 4 ans
100% Etat - FEADER
Séchage sur bâche et compostage en déchetterie

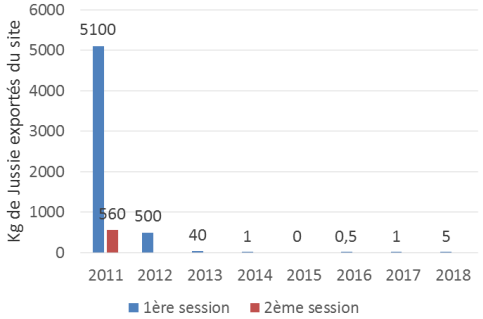

Difficultés : gestion des abords des mortes / passage annuel / sensibilisation des gestionnaires
Réussites : disparition de la plante en 2024 confirmée en 2025

La Grosne et ses annexes (71)

E.P.T.B saône&doubs — ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin

NATURA 2000

EPAGE BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

Ets FOUGERE

2017-2027

Surface traitée : 2 km de Grosne + 500m de bief + 2 ha d'étang
Coût : 39 000 € sur 5 ans puis 108 000 € sur 5 ans
100% Etat-Région-FEADER

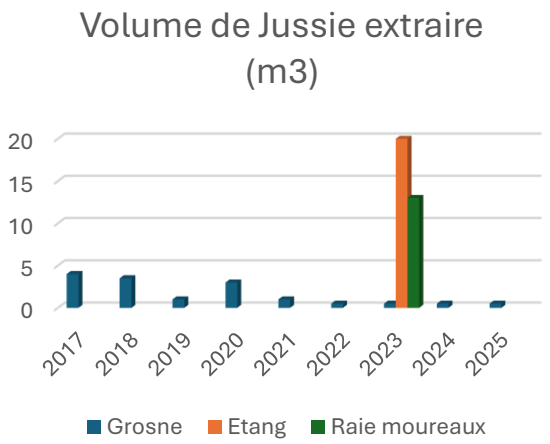

Difficultés : volumes à traiter, assecs récurrents, piétinements bovins et privés récalcitrants

Réussites : stations maîtrisées, voire éliminées (sauf la source de contamination)

Les étangs du Tenaudin

Mouthier-en-Bresse (71) / Authumes (71)
Neublans-Abergement (39)

Ets FOUGERE

2021-2026

Surface traitée : 16 ha
Coût : 120 000 € par an
100 % Etat-Région-FEADER
Compostage chez un exploitant

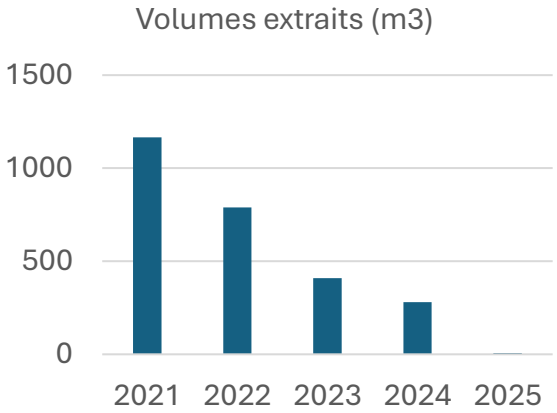

Difficultés : 2 ex-régions / PDR / limite des conventions avec les propriétaires / cyanobactéries / germination (?) / veille = nouveaux foyers / perte habitat d'espèce
Réussites : quasi disparition de la jussie / partenariat avec exploitant

Bief de l'Anneau (71)

Commune de Lux

Syndicat de bassin versant

2017-2018

Surface traitée : 1 km de bief + 0,5 ha de mare
Volumes : > 10 tonnes
Coût : 10 000€ + 30 000 €
Auto-financement Syndicat
Enfouissement et épandage sur culture

Difficultés : stations très développées / moyens financiers importants / manque de suivi / Pas en N2000
Réussites : mobilisation locale / sensibilisation / actions complémentaires intéressantes

Mare « cloaque »
Ouroux-sur-Saône (71)

2023

Surface traitée : 8 000 m²
Coût : 80 000 €
70% DREAL – 30% AE RMC
Eradication par déblais / remblais + restauration d'une mare écologiquement fonctionnelle

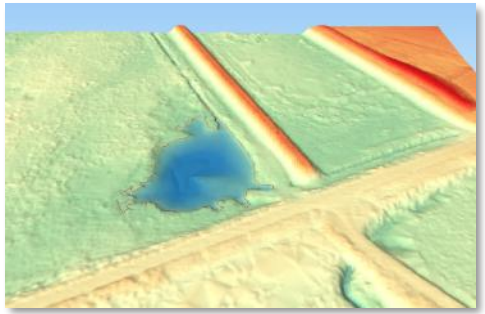

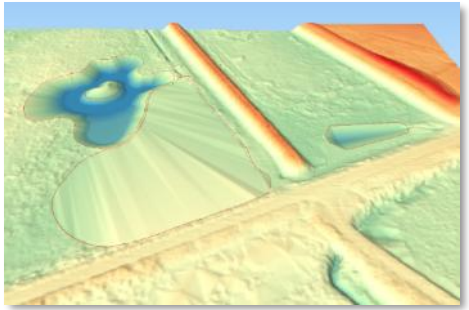

Difficultés : conditions de travail « difficiles » (!) / Activités agricoles sur la parcelle / enjeux hydrauliques et assainissement communal
Réussites : réactivités financeurs / équipe projet en régie EPTB / sensibilisation élus

ENSEIGNEMENTS / QUESTIONS

Un constat global pour toutes les EEE :
Veille + pragmatisme + rapidité d'action = réussite

Quelques enseignements et questions (non exhaustif !)…

- Avantage du « coup par coup » : répondre à un contexte particulier et adapter des moyens de lutte (la « stratégie globale » a ses limites)
- Efficacité des interventions largement conditionnées à la réactivité des acteurs et aux démarches administratives
- Quand dans Natura 2000 financement à 100%
- Quid des interventions à l'extérieur des sites N2000 quand les partenaires ne prennent (quasi) pas en compte cette thématique dans leur règlement d'intervention ?
- Peu de maîtres d'ouvrage compétents et/ou volontaires en dehors des sites Natura (le 20% d'autofinancement est souvent rédhibitoire)
- Quel positionnement avoir pour les cas (quasi) désespérés et irrécupérables (« quoi qu'il en coûte » ou abandon) ? Jusqu'à quel stade s'impliquer techniquement et financièrement ?
- Jusqu'où aller techniquement pour limiter voire éradiquer une EEE aux dépens d'autres espèces parfois à enjeux (dommages collatéraux) ?

Merci

Nicolas TERREL
Responsable du Pôle Milieux naturels
06 78 87 68 60
nicolas.terrel@eptb-saone-doubs.fr

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

Sophie HORENT
Chargée de mission Natura 2000
06 78 87 67 43
sophie.horent@eptb-saone-doubs.fr

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Retours sur le Plan d'Action contre Vespa velutina nigrithorax en région BFC

Robin JACOUTOT

Responsable pôle Environnement & Territoires

Eléments de contexte

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

GDS Section apicole Bourgogne Franche-Comté

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

<u>Février 2024</u>
Diffusion de la "Stratégie et plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes", co-construite par les 2 OVS nationaux au sein de l'AFSE.
Mise à jour en février 2025

<u>Printemps 2024</u>
Constitution du COPIL régional, et obtention d'un financement Fonds Vert pour déployer le plan de lutte en BFC

Des outils complémentaires pour répondre aux trois objectifs

Destruction des nids

Piégeage de printemps

Outils de réduction du stress

Protection des populations

Protection de la biodiversité

Protection des ruchers

Les actions financées en 2024 et 2025

- Information / Sensibilisation (collectivités, grand public, SDIS et entreprises du paysage)
- Accompagnement du piégeage de printemps
- Référencement des 3D et Charte de Bonnes Pratiques
- Gestion des signalements
- Appui technique aux référents communaux / intercommunaux
- Aide financière à la destruction des nids
- Expérimentation de la radiodétection précoce des nids

Focus sur quelques actions

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

GDS Section apicole Bourgogne Franche-Comté

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

La Charte de Bonnes Pratiques

En 2024 : création de la Charte de Bonnes Pratiques pour la destruction des nids de frelons à pattes jaunes

- Outil développé sur la base des recommandations de la Stratégie Nationale et de Chartes préexistantes.

En 2024 et 2025 : les 3D doivent signer la charte de bonnes pratiques pour adhérer au plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes

- Bon retour de la part des 3D: permet de professionnaliser le secteur d'activité
- Vague d'adhésion consécutivement à l'annonce de la mise en place des indemnisations des destructions

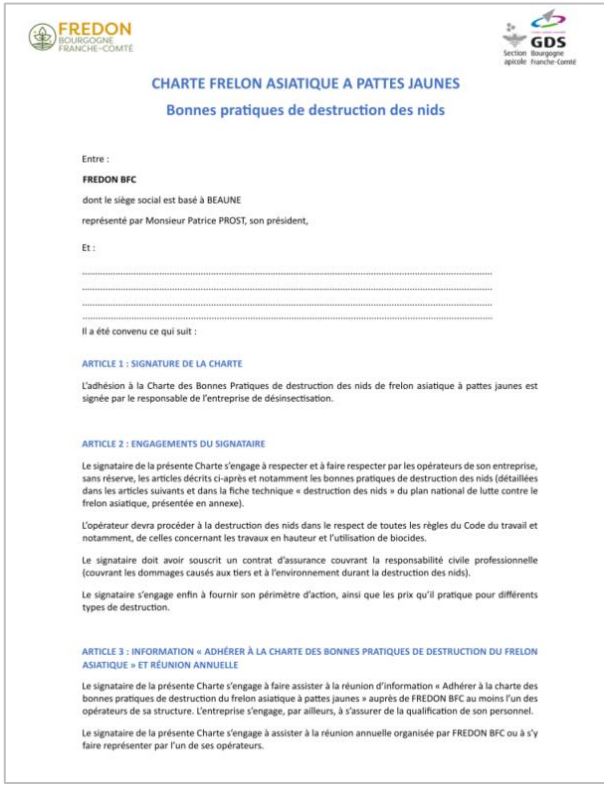

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

GDS Section Bourgogne apicole franche-comté

CHARTE FRELON ASIATIQUE A PATTES JAUNES

Bonnes pratiques de destruction des nids

Entre :

FREDON BFC

dont le siège social est basé à BEAUNE

représenté par Monsieur Patrice PROST, son président,

Et :

.....

.....

.....

.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : SIGNATURE DE LA CHARTE

L'adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques de destruction des nids de frelon asiatique à pattes jaunes est signée par le responsable de l'entreprise de désinsectisation.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

Le signataire de la présente Charte s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs de son entreprise, sans réserve, les articles décrits ci-après et notamment les bonnes pratiques de destruction des nids (détaillées dans les articles suivants et dans la fiche technique « destruction des nids » du plan national de lutte contre le frelon asiatique, présentée en annexe).

L'opérateur devra procéder à la destruction des nids dans le respect de toutes les règles du Code du travail et notamment, de celles concernant les travaux en hauteur et l'utilisation de biocides.

Le signataire doit avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle (couvrant les dommages causés aux tiers et à l'environnement durant la destruction des nids).

Le signataire s'engage enfin à fournir son périmètre d'action, ainsi que les prix qu'il pratique pour différents types de destruction.

ARTICLE 3 : INFORMATION « ADHÉRER À LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES DE DESTRUCTION DU FRELON ASIATIQUE » ET RÉUNION ANNUELLE

Le signataire de la présente Charte s'engage à faire assister à la réunion d'information « Adhérer à la charte des bonnes pratiques de destruction du frelon asiatique à pattes jaunes » auprès de FREDON BFC au moins l'un des opérateurs de sa structure. L'entreprise s'engage, par ailleurs, à s'assurer de la qualification de son personnel.

Le signataire de la présente Charte s'engage à assister à la réunion annuelle organisée par FREDON BFC ou à s'y faire représenter par l'un de ses opérateurs.

Charte de Bonnes Pratiques

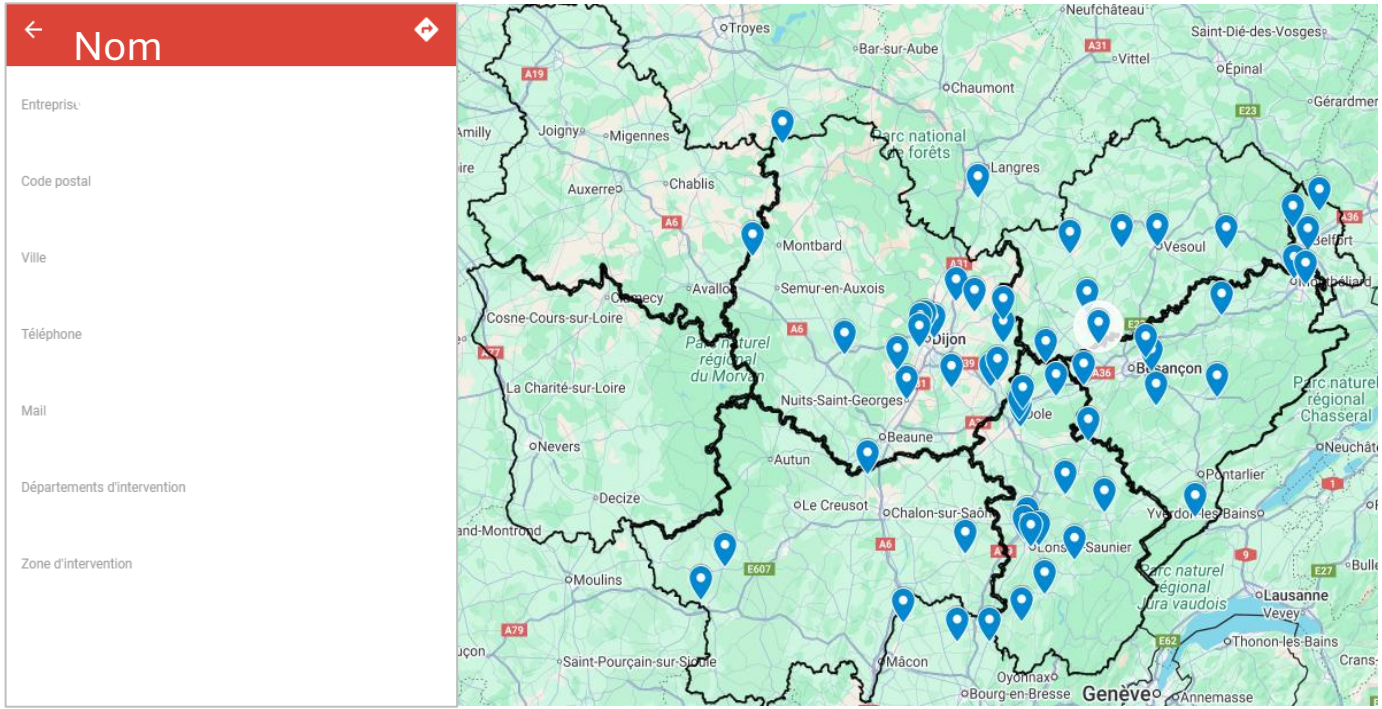

54 entreprises en 2024
58 entreprises en 2025

Plateforme de signalement

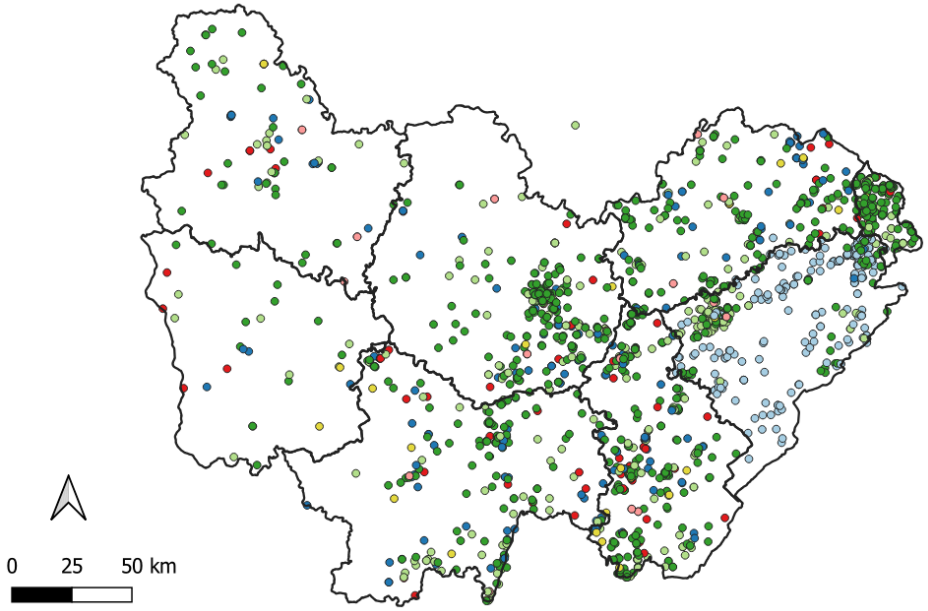

données enregistrées sur lefrelon.com

Type de signalement

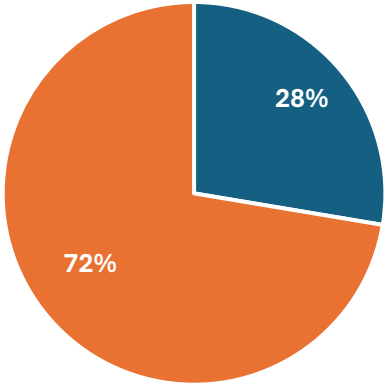

Plateforme de signalement

2024 : Données lefrelon.com + GDSA21

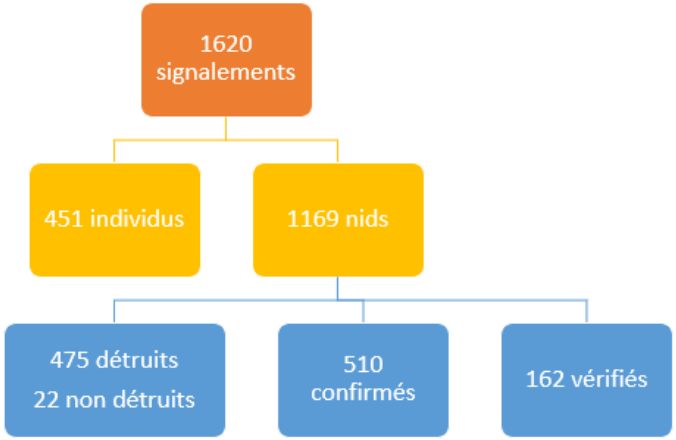

40,6% des nids signalés ont été détruits

Présence ou destruction non confirmées pour **57,5%** des nids

2025 : Données lefrelon.com

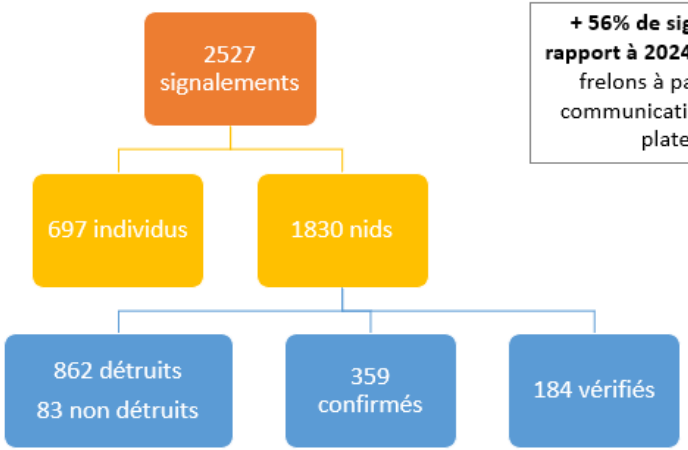

+ 56% de signalement par rapport à 2024 (Plus de nids de frelons à pattes jaunes + communication autour de la plateforme)

47,1% des nids signalés ont été détruits

Présence ou destruction non confirmées pour **32,6%** des nids

Plateforme de signalement

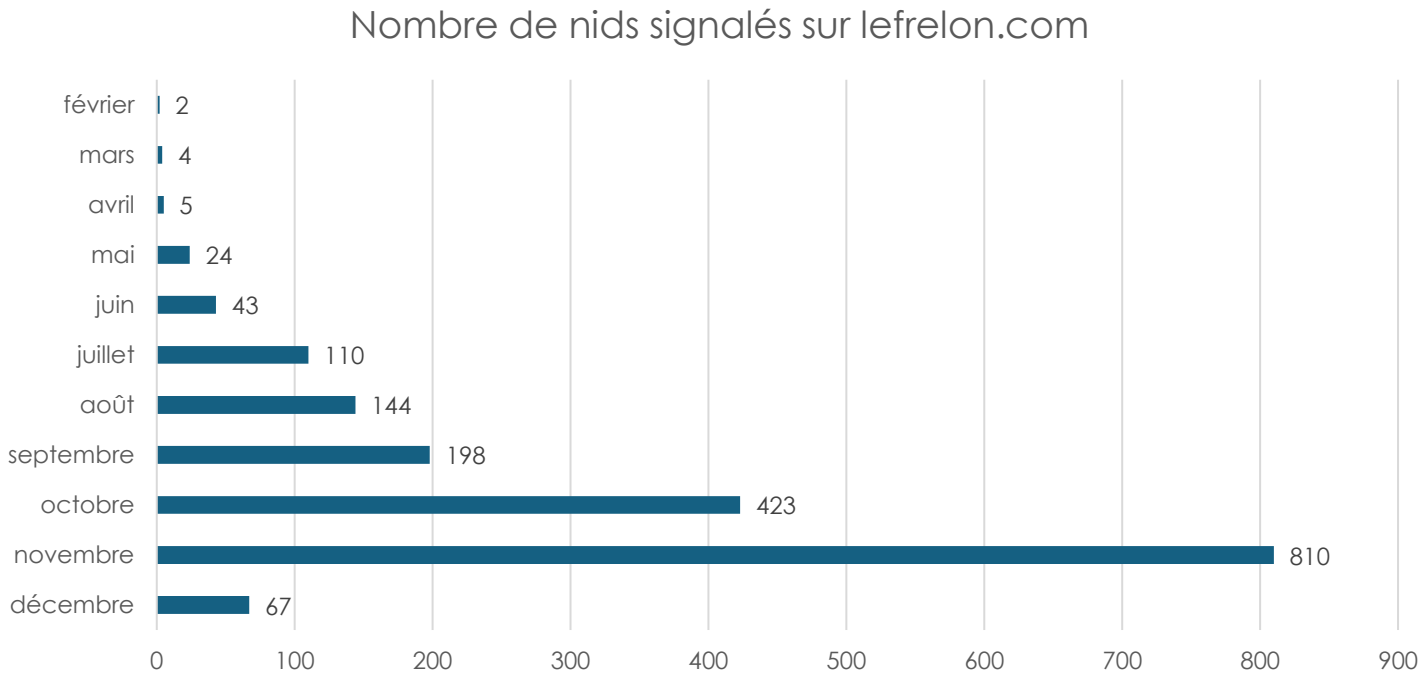

Expérimentation de la radio-télémétrie

LOCNEST
LOCALISE LE NID

LA BALISE

ASSEZ LÉGÈRE POUR ÊTRE PORTÉE, ASSEZ DE PORTÉE POUR ÊTRE LOCALISÉE !

POIDS : 0,13 GRAMMES

La première chose est que le frelon accepte la balise : c'est-à-dire qu'il reprenne le + rapidement possible une vie normale après être équipé. Plus la balise est légère plus on peut se permettre d'équiper de petits frelons et donc plus on peut chasser tôt dans la saison sans avoir à sélectionner les frelons. N.B : 0,13 g c'est à peine plus lourd qu'une abeille.

PORTÉE : 3 KM

La portée mesurée est la portée en espace libre et avec le récepteur préconisé. /!\ l'humidité joue. En effet la portée est une combinaison de la puissance de l'émetteur, l'atténuation due à l'environnement et la sensibilité (+ gain) du récepteur. C'est la portée minimale espérée : les balises donnent souvent plus.

DURÉE D'ÉMISSION : 3 HEURES

Cette durée résulte d'un compromis entre la puissance d'émission, le poids, la fréquence des "bips". L'objectif d'une traque efficace reste de trouver le nid rapidement ! On pourra augmenter mais au détriment du poids...

2025 – Bilan chiffré

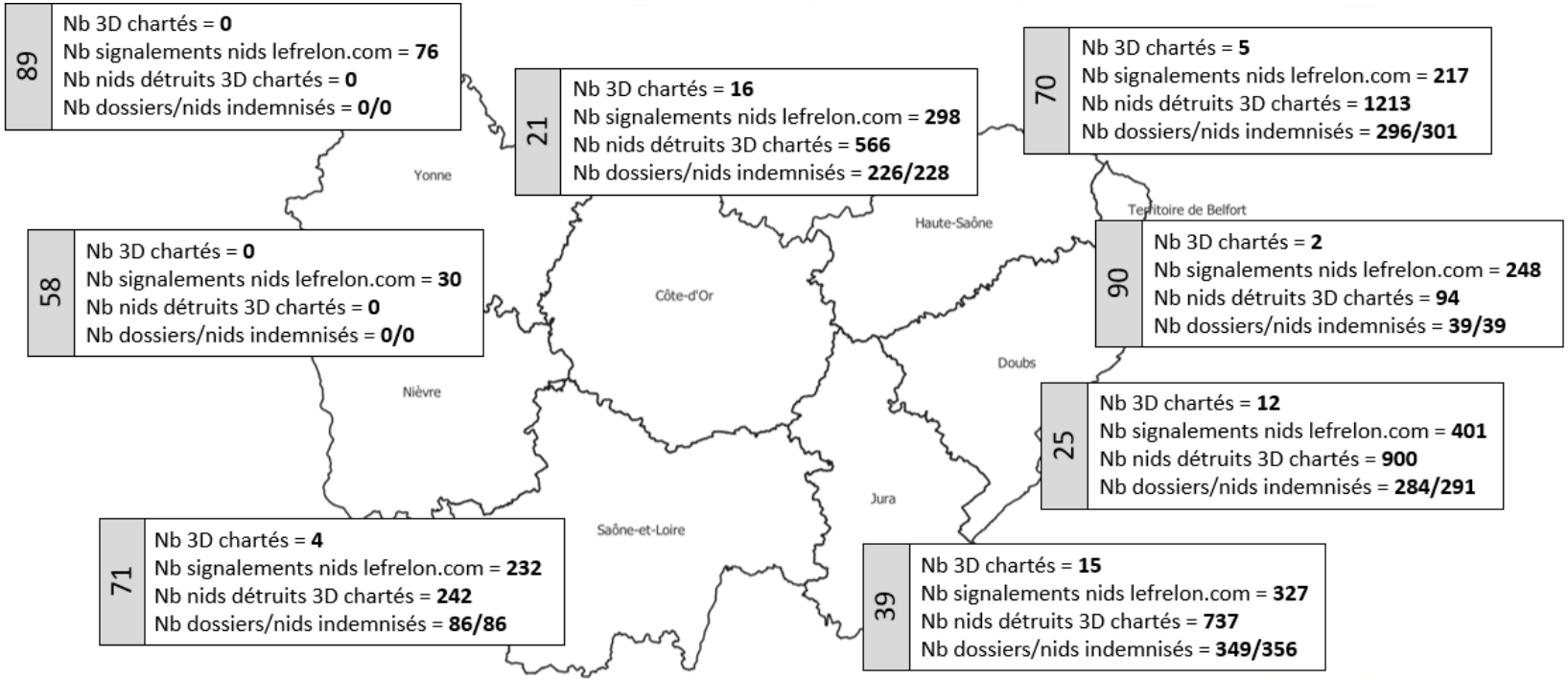

MERCI

FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

GDS
Section apicole Bourgogne Franche-Comté

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

Questions / réponses

Présentation du volet Sensibilisation et communication

Sensibiliser les acteurs et les utilisateurs du territoire *est nécessaire pour garantir la réussite de la lutte.*

Dans le prolongement de cet objectif, ***le partage de la connaissance et la valorisation de la stratégie*** *est une étape clé pour une gestion coordonnée et optimisée des actions.*

Présentation du volet Sensibilisation et communication

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

A définir

- ***Sensibiliser** le grand public, les collectivités, les acteurs privés et les services de l'état*
- ***Former les acteurs** du territoire*
- ***Créer et diffuser des supports de communication** sur la stratégie*

7 actions du Plan d'Action 2026-2028

Retour sur les résultats du Webinaire avril 2026

AXE 4
Sensibilisation et communication

Public cibles

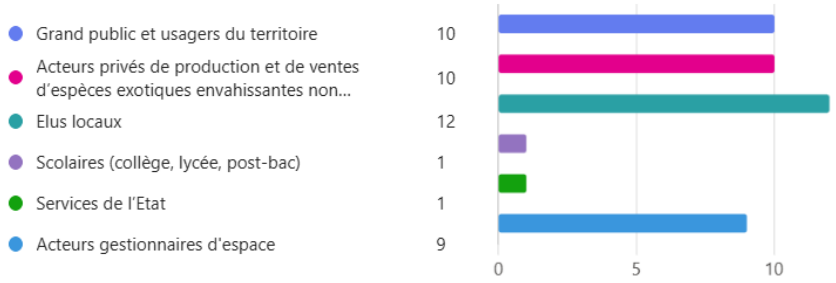

Priorités d'actions :

Classement	Options
1	Mise en place de formations thématiques dédiées au x gestionnaires d'espaces anthropisés et naturels et...
2	Création d'outils de communication et diffusion à de stination des élus
3	Mise en place d'outil de sensibilisation auprès du gra nd public
4	Mise en place de formation auprès des services de l'Etat, des élus et des agents des collectivités territo...
5	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des catég ories socioprofessionnelles concernées (pépinière, ...
6	Conception des éléments de communication et valor isation des actions de la stratégie
7	Prise en compte de la thématique EEE dans l'éducati on à l'environnement

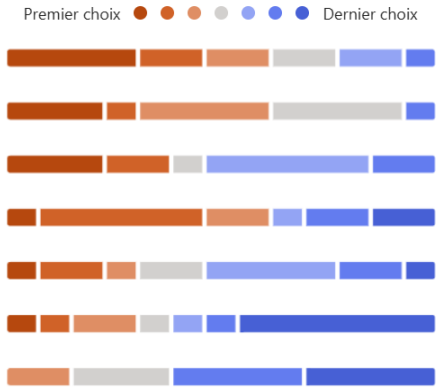

Retour sur les résultats du Webinaire avril 2026

AXE 4
Sensibilisation et communication

Thématique des formations prioritaires

- *Connaissances générales sur l'écologie des espèces*
- *Les techniques de gestion (et nouvelles méthodes biologiques)*
- *Techniques de gestion des déchets*
- *Formation pratique pour limiter la propagation (connaitre, gérer)*
- *Explication du droit de police des maires*
- *Lien avec changement climatique / renoncements ? + conséquences déjà observées de renoncements avec retours d'expériences*

Intérêts des structures à la contribution :

- Canaux de relai sur la communication/sensibilisation
- Aide à la mise en place de formation, accueil ou co-organisation des formations
- Participation à la mise en place d'outils, de campagne de sensibilisation

Les actions prioritaires sur la Sensibilisation et la communication

Etat des lieux, évaluation des besoins par cibles pour la création d'outils de sensibilisation (type livret, enjeux de prévention…)

Mise en place de formations thématiques dédiés et intégrer les EEE dans les modules existants

Conception des éléments de communication de la SR-EEE

Conservatoires d'espaces naturels

Outils et campagne de communication et de sensibilisation selon les publics

Sylvie VARRAY

Chargée de mission Espèces Exotiques Envahissantes

Anouk HORMAN

Chargée de mission Loire - Espèces Exotiques Envahissantes

Communiquer sur les EEE

Exemples d'outils de communication à destination de différents types de publics

SCIENCES

Espèces invasives : la guerre est déclarée

Une liste de 37 espèces végétales et animales, qui menacent la biodiversité en Europe, va être rendue publique par la Commission européenne. Mais la lutte s'annonce difficile.

Par Nathaniel Herzberg
Publié le 29 juin 2016 à 19h44, modifié le 05 juillet 2016 à 06h42 · Lecture 7 min.

Article réservé aux abonnés

Lire plus tard

ANNE-GAËLLE AMIOT

« Wanted ! Mort de préférence ! » Va-t-on bientôt voir fleurir sur les murs de nos villages des avis de recherche dignes des grandes heures du Far West américain ? Car c'est désormais une question de jours, au pire d'une ou deux semaines, promet-on à Bruxelles. La

[ANIMAUX] Ne dites plus « espèces invasives », ça renforce « le rejet migratoire »

bvoltaire.fr/animaux-ne-dites-plus-especes-invasives-ça-renforce-le-rejet-migratoire
Samuel Martin 20 mars 2025 Articles, Animaux20 mars 2025

...vous les EEE ? Les espèces exotiques envahissantes sont ces plantes ou ces animaux dits ...sifs » qui, venus d'ailleurs, perturbent un écosystème donné. « *Les impacts écologiques des ...ques envahissantes sont parfois difficiles à quantifier, mais sont souvent irréversibles* », ...te officiel naturefrance.fr. Cependant, selon une tribune de Philosophie Magazine, parler ...nvasives »… c'est limite raciste.

... des migrations écologiques à des maux, on « *alimente insidieusement la crainte d'une ...igratoire* », y écrivent Jacques Tassin (chercheur en écologie végétale) et Gilles ...meur agronome). C'est un « *rejet de l'altérité* », « *une forme "d'immigration zéro"* » ... *aux listes noires des indésirables* » et nourrit « *un grand rejet migratoire* ». Tout le ...rationnisle et animiste est mobilisé. Il n'y suffit même pas, un néologisme est ...y aurait un lien « *entre xénophobie et biox*énophobie ».

...nvaso-sceptique face à la réalité

© Source

Quelques exemples d’outils

Exemples d'outils de communication à destination de différents types de publics

Outils à destination du grand public

Exposition

Plaquettes

Affiches

Outils à destination du grand public

NAISMA

Play Clean Go — STOP INVASIVE SPECIES IN YOUR TRACKS.

CHECK CLEAN DRY — invasivespeciesni.co.uk

Biosécurité

(pour les gestionnaires aussi !)

Vidéos

Outils à destination des élus

Plaquettes

Vidéos

Outils à destination des élus

Exemple d'un kit de communication (2018)

- ✓ Charte d'engagement des communes
- ✓ Synthèse réglementaire
- ✓ Document « Quand gérer les plantes invasives »

Outils à destination des élus

Exemple d'un kit de communication (2018)

- ✓ Charte d'engagement des communes
- ✓ Synthèse réglementaire
- ✓ Document « Quand gérer les plantes invasives »
- ✓ Bandeau /Visuels internet (2 modèles)
- ✓ 2 communiqués de presse
- ✓ Une affiche
- ✓ Autres outils : guide de poche, plaquette, vidéo

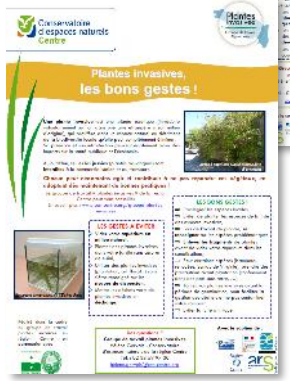

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Outils à destination des professionnels

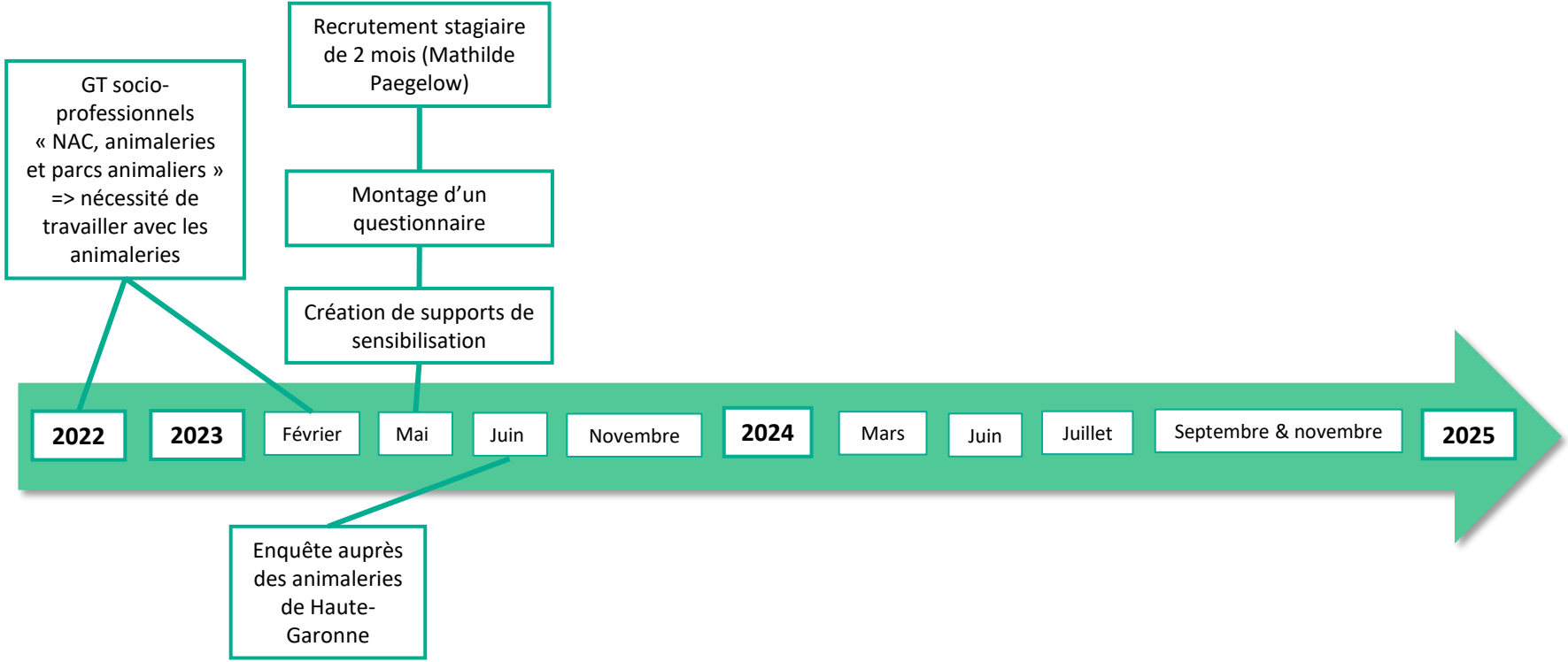

Outils à destination des professionnels

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

VillaVerde TRUFFAUT

GT socio-professionnels « NAC, animaleries et parcs animaliers » => nécessité de travailler avec les animaleries

Recrutement stagiaire de 2 mois (Mathilde Paegelow)

Montage d'un questionnaire

Création de supports de sensibilisation

Puis échanges avec responsables d'enseignes : Truffaut, SEVEA (Villaverde), Jardiland, Botanic etc

Réponses positives de Villaverde et Truffaut pour gommettes + fiche de renseignement + dispo en papier au rayon conseil

Espèce exotique

Proposition de travail en commun avec référents régionaux

2022 | **2023** | Février | Mai | Juin | Novembre | **2024** | Mars | Juin | Juillet | Septembre & novembre | **2025**

Enquête auprès des animaleries de Haute-Garonne

Aucune réponse sauf demande d'échanges avec Truffaut national et **Fédération des Jardineries et Animalerie de France**

Jardineries & Animaleries de France

Relances

Création des fiches de renseignement ?

Outils à destination des professionnels

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Propositions de supports :
Gommettes espèces et étiquettes plus complètes

ou

Outils à destination des professionnels

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Propositions de supports :
Fiches de renseignement

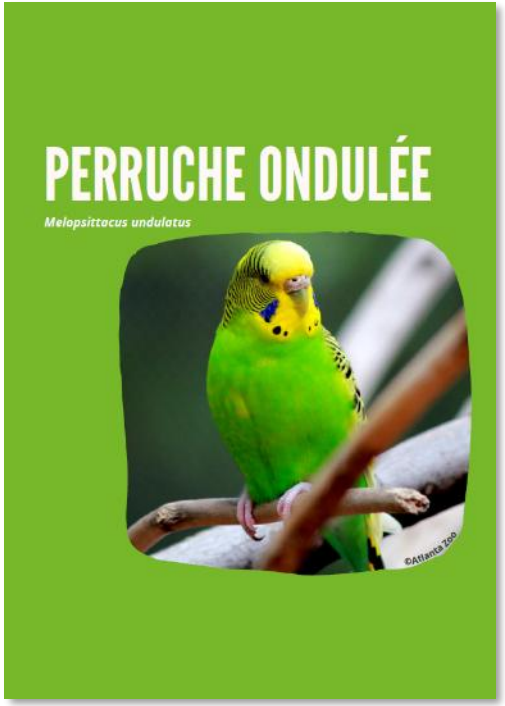

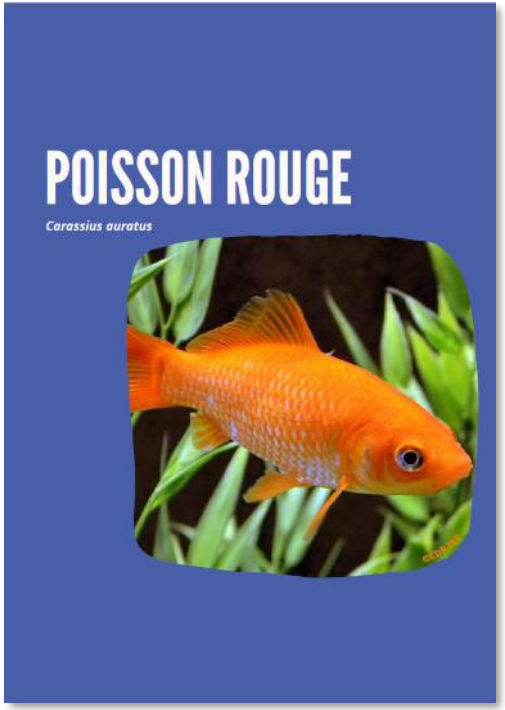

Outils à destination des professionnels

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Propositions de supports :
Fiches de renseignement

Prévention
Alerte
Modérée
Émergente
Majeure

Espèce exotique potentiellement envahissante

EEE

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Une espèce exotique envahissante (ou EEE) est une espèce animale ou végétale introduite par l'Homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de son territoire d'origine et qui a des conséquences écologiques, socio-économiques ou sanitaires négatives.

En Occitanie, les espèces exotiques sont catégorisées selon leur répartition dans la région et la force de leurs impacts.

La perruche appartient à la catégorie **prévention** : elle est non naturalisée en Occitanie, c'est-à-dire qu'elle ne s'y est pas encore installée durablement, mais est considérée comme exotique envahissante avérée dans des territoires géographiquement proches. Sa dispersion laisse craindre son apparition ou son extension prochaine.

LES BONS GESTES :

- **Veillez à son installation : la cage ou la volière doivent permettre d'éviter tout risque de fuite.**
- **Si vous constatez que votre animal s'est échappé, signalez-le aux autorités compétentes afin de faciliter une réaction rapide (Service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB).**
- **Si vous n'êtes plus en capacité de garder votre animal, surtout ne le libérez pas dans la nature ! Rapprochez-vous d'un vétérinaire, de l'OFB ou du Conservatoire d'espaces naturels pour demander conseil.**

ORIGINE :

Originaire d' Australie, elle a été importée en France intentionnellement (pour être vendue comme animal de compagnie) puis libérée dans la nature de manière accidentelle (fuite d'individus).

SES IMPACTS :

Avérés :

- A provoqué des dégâts sur des cultures aux États-Unis

Probables :

- Compétition avec des espèces d'oiseaux locaux
- Vecteur de parasites
- Nuisances sonores

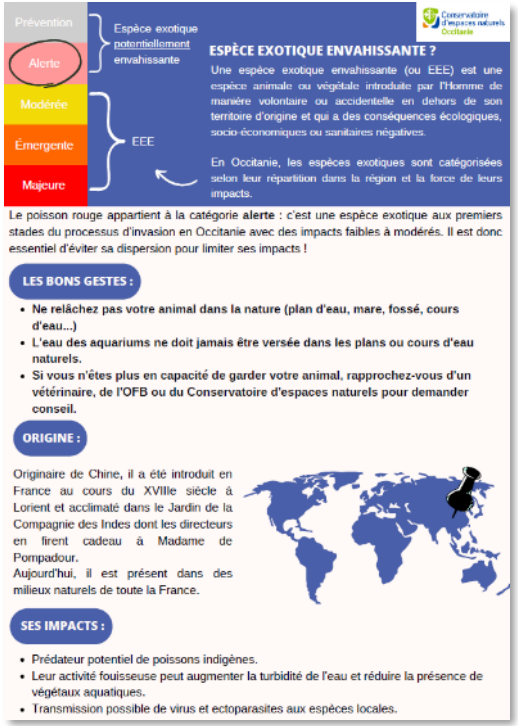

Prévention
Alerte
Modérée
Émergente
Majeure

Espèce exotique potentiellement envahissante

EEE

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Une espèce exotique envahissante (ou EEE) est une espèce animale ou végétale introduite par l'Homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de son territoire d'origine et qui a des conséquences écologiques, socio-économiques ou sanitaires négatives.

En Occitanie, les espèces exotiques sont catégorisées selon leur répartition dans la région et la force de leurs impacts.

Le poisson rouge appartient à la catégorie **alerte** : c'est une espèce exotique aux premiers stades du processus d'invasion en Occitanie avec des impacts faibles à modérés. Il est donc essentiel d'éviter sa dispersion pour limiter ses impacts !

LES BONS GESTES :

- **Ne relâchez pas votre animal dans la nature (plan d'eau, mare, fossé, cours d'eau...)**
- **L'eau des aquariums ne doit jamais être versée dans les plans ou cours d'eau naturels.**
- **Si vous n'êtes plus en capacité de garder votre animal, rapprochez-vous d'un vétérinaire, de l'OFB ou du Conservatoire d'espaces naturels pour demander conseil.**

ORIGINE :

Originaire de Chine, il a été introduit en France au cours du XVIIIe siècle à Lorient et acclimaté dans le Jardin de la Compagnie des Indes dont les directeurs en firent cadeau à Madame de Pompadour.
Aujourd'hui, il est présent dans des milieux naturels de toute la France.

SES IMPACTS :

- Prédateur potentiel de poissons indigènes.
- Leur activité fouisseuse peut augmenter la turbidité de l'eau et réduire la présence de végétaux aquatiques.
- Transmission possible de virus et ectoparasites aux espèces locales.

Outils à destination des professionnels

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

Propositions de supports :
Etiquettes

Espèce exotique

Ne me relâchez pas dans la nature

Perruche ondulée

Melopsittacus undulatus

- **Origine : Australie***
- Longévité moyenne : 10 ans
- Taille adulte : 18 cm
- Active surtout le jour
- Organisation sociale : grégaire
- Reproduction (toute l'année si présence d'un mâle) : 4 à 6 œufs par ponte
- Régime alimentaire : fruits - graines
- Estimation du coût d'entretien annuel : 600 €

*** Tout animal exotique présente un risque potentiel pour notre biodiversité locale, veillez à ne pas relâcher l'animal dans la nature et à vous assurer que son installation écarte tout risque de fuite.**

Retrouvez plus d'informations et nos conseils en scannant le QR-code

Outils à destination des professionnels

Propositions de supports : campagne de sensibilisation déjà existante

Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

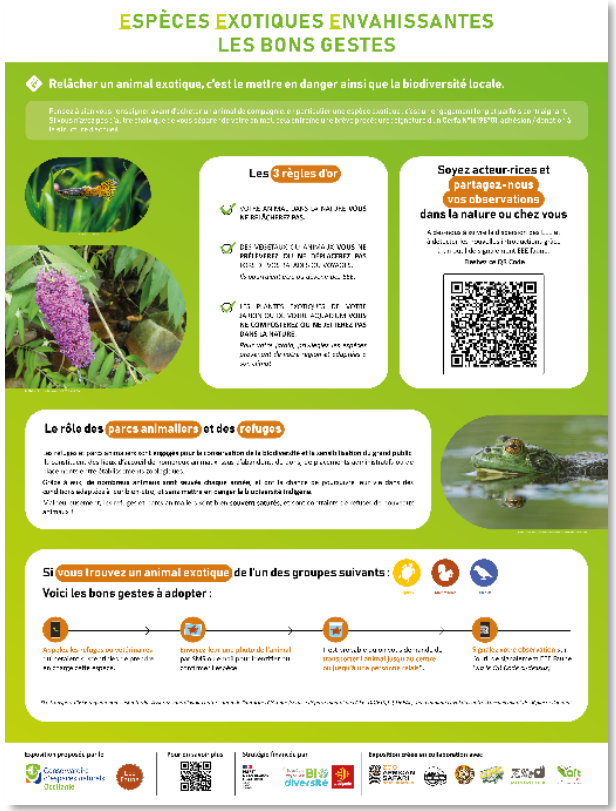

MERCI

Questions / réponses

Pause

Retour à 15h50

Présentation du volet Prévention et contrôle

Prévenir l'émergence et limiter l'expansion *des EEE en Bourgogne–Franche-Comté implique* ***une forte coordination*** *des services de l'État, des gestionnaires et des acteurs socio-économiques du territoire et transfrontaliers.*

Présentation du volet Prévention et contrôle

PREVENTION ET CONTROLE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

- ***Renforcer les actions de contrôle*** *et de respect de la réglementation*
- *Intégrer les EEE dans les* ***documents de planification et de gestion*** *du territoire*

4 actions du Plan d'Action 2026-2028

Les actions prioritaires sur la Prévention et le contrôle

Définition d'une stratégie d'action en MISEN (ciblage, suites données en cas de non-conformité relevée lors du contrôle)

Coordination des contrôles de façon à optimiser les interventions des services concernés : DDT, DDCSPP, OFB (en lien avec action 4.4 SNCPEN)

Inciter à la prise en compte des EEE dans les documents de planification du territoire et de gestion de la biodiversité et leurs déclinaisons opérationnelles

Rappel réglementaire

Code de l'Environnement : Livre IV «¨Patrimoine naturel », Titre I « Protection du patrimoine naturel » Chapitre I, Section 2, **sous-section 2 : introduction et propagation des EEE**

- **art. L411-5** (espèces de niveau 1 – règlementée uniquement en France),
- **art. L411-6** (espèces réglementées au niveau européen – EEE-UE)

Interdiction de ….	Art. L411-5 (niveau 1)	Art. L411-6 (niveau 2)
Introduction dans le milieu naturel (volontaire ou par négligence)		
Introduction sur le territoire national		
Transit, y compris sous surveillance douanière		
Détention, transport, colportage		
Utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat		

Sauf transport / opération de lutte

Dérogation possible en détention confinée uniquement établissement Conservation ou Recherche

Acteurs de l'instruction des dérogations aux interdictions

Dérogation aux interdictions des arrêtés du 14 février 2018
=> autorisations administratives : Transport, échanges…

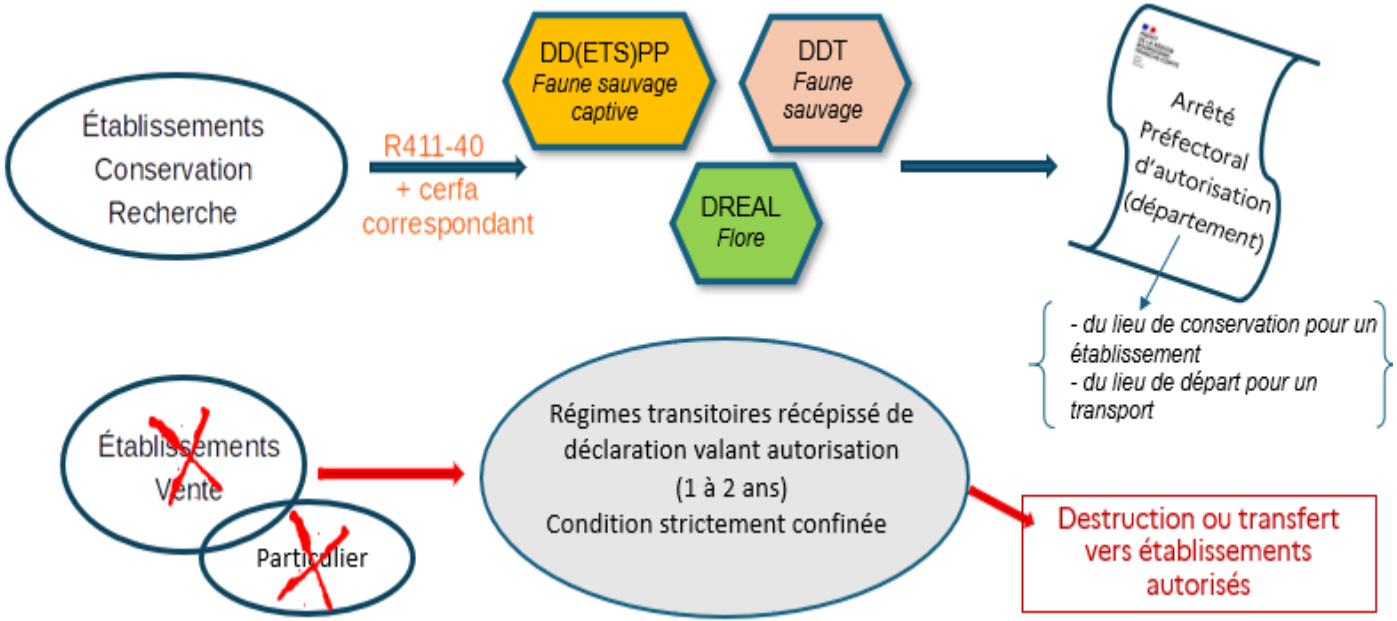

Réglementation et acteurs pour les arrêtés de lutte

Code de l'Environnement : Livre IV «¨Patrimoine naturel », Titre I « Protection du patrimoine naturel » Chapitre I, Section 2, **sous-section 3 : lutte contre certaines espèces animales et végétales introduites**

L411-8 : Dès que la présence dans le milieu naturel d'une des espèces mentionnées aux articles L411-5 ou L411-6 est constatée, l'autorité administrative **PEUT** procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de cette espèce.
La loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics est applicable à ces interventions.

- **Autorité administrative** = préfet de département (espèce terrestre / eau douce)

Direction départementale des territoires (DDT) : prépare l'arrêté décrivant les opérations menées (méthodes, sites, périodes, devenir des végétaux / animaux, …)

R411-47 - Sauf cas d'urgence et afin de prévenir une implantation évitable d'une espèce listée en L411-5 et L411-6, l'arrêté est pris après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) **–**gestion CSRPN par DREAL

- **Coordination** : Modèle d'arrêté de lutte Frelon asiatique pour la Bourgogne-Franche-Comté

Acteurs du contrôle pour limiter les introductions d'EEE

CONTROLES AUX FRONTIERES :

- Marchandises : réalisés par les services d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP - DRAAF)
  contrôle administratif et contrôle physique en cas de non-conformité
- Passagers : non réalisés pour le moment (Douanes)

CONTROLES DES DETENTEURS :

- Nécessité de connaître qui détient quoi (déclarations / autorisations)
- Contrôles sur les actes administratifs / les conditions de détention
- Responsabilité partagée OFB / DDPP pour la faune sauvage captive
- Suites des procédures administratives OFB : DREAL

L'OFB, pilote de l'action 4 « Renforcer les contrôles dans les établissements détenant et commercialisant des EEE réglementées du plan relatif aux voies d'introduction et de propagation des EEE

En 2025, <u>26 opérations de contrôles pour la région BFC</u> ciblés sur jardineries, pépiniéristes pour détention, commerce d'espèces végétales exotiques»

Rapportage européen pour la région Bourgogne-Franche-Comté

- Tous les 6 ans (2019, 2025, 2031, …) – 2025 : période 2019-2024
- Porte sur les contrôles, les opérations de gestion, les autorisations
- En BFC : enquête auprès de 110 acteurs (dont acteurs de l'Etat) , 30 retours

	Flore	Moll/ Plath	Insectes	Poissons	Crustacées	Amphib/reptiles	Oiseaux	Mamm
Autorisations administratives – dérog. *(détention, transport…) AM du 14/02/2018*	1AP[a] *DREAL*	0	1 AP[b] modèle *DREAL*	Pb. alevinage !	APx[c] *- DREAL - DDTs*	2AP[d] *- DDPP - DREAL*	APx de tir *- DDTs*	APx (tirs et piegeages) *- DDTs*
Bilans stationnels , plans de lutte, Contrôle	3	0	1		Diagnostic			Programme PR2ADO 2025-2028
Actions *(arrachages, faucardage, piegeages, tirs…)*	4	0	1		1	1	1	1

a – dérog à interdiction de brûlage à l'air libre (Berce du Caucase)
b - modèle DREAL, pour DDTs (lutte contre le Frelon asiatique)
c – 1 diagnostic écrevisse à pinces bleues et plusieurs relatifs à la lutte (piegeage) contre les écrevisses américaines
d - transport et destruction de spécimen de tortue de Floride et pénétration propriété privée pour diagnostic (grenouille taureau)

Questions / réponses

Présentation du volet Animation et Gouvernance

Cet axe vise à la bonne mise en œuvre des actions définies dans le plan d'action.
Donner un cadre à l'animation régional vise à renforcer la coordination et la coopération entre les acteurs. Cet axe est le socle du pilotage, de l'évaluation et du financement des actions.

Présentation du volet Animation et gouvernance

ANIMATION ET GOUVERNANCE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté

- ***Coordonner*** *la SREEE*
- ***Développer et animer*** *un réseau d'acteurs*
- ***Collaborer*** *à l'échelle nationale et transrégionale*
- ***Elaborer*** *le plan d'action triennal*
- ***Suivre et rendre compte*** *des actions menées annuellement*
- ***Evaluer*** *la Stratégie Régionale EEE BFC*

→ **14 actions du Plan d'Action 2026-2028**

Retour sur les résultats du Webinaire avril 2026

AXE 5 Animation et gouvernance

Outils de partage et de structuration du réseau

Outils de partage d'informations de type mailing ou newsletter pour suivre l'actualité liés aux EEE en...	4
Un site internet de type « centre de ressource » régional (pour y retrouver des ressources...	9
Mise en place de journées techniques d'échanges annuelles (thématiques variées sur la connaissance, ...	10
Autre	2

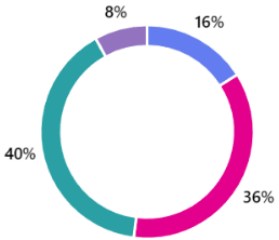

Expression et problématiques actuelles du réseau :

- *Une méconnaissance forte des agents techniques des communes sur cette problématique*
- *La lassitude : nombreuses années d'intervention mais peu de résultats*
- *Capitaliser au possible sur les structures et outils existants :*
- *Manque de moyens financier pour faire des achats pour des outils de travaux*
- *Absence de plan de gestion EEE mutlti-espèces pour obtenir des financements*
- *évolution rapide de certaines espèces (gobies) et émergence de nouveaux taxons (écrevisse zonangulus)*
- *Axer la lutte sur la limitation de la propagation plutôt que le suivi des espèces*

Les actions prioritaires sur l'animation et la gouvernance

Construire et animer le réseau régional de la SREEE et produire les premiers outils (espace de partage, liste des acteurs…)

Finaliser les fiches actions et consolider les instances de gouvernance en vu du financement des actions

Echanger au niveau national, et transfrontalier (groupes de travail, lien avec la recherche, etc…)

Se doter d'indicateurs pertinents d'évaluation des actions

Sylvie VARRAY

Chargée de mission Espèces exotiques envahissantes

La stratégie nationale EEE, ses déclinaisons et les réseaux d'acteurs associés

Les différents niveaux de stratégie

National

Plans nationaux de lutte

Régional

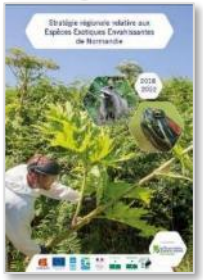

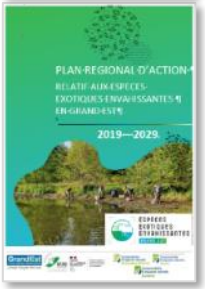

Territorial

Les différents niveaux de stratégie

National

Plans nationaux de lutte

Bassin

Régional

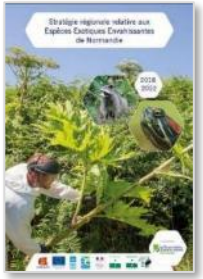

Territorial

Avancement de la déclinaison de la SNEEE

En 2025

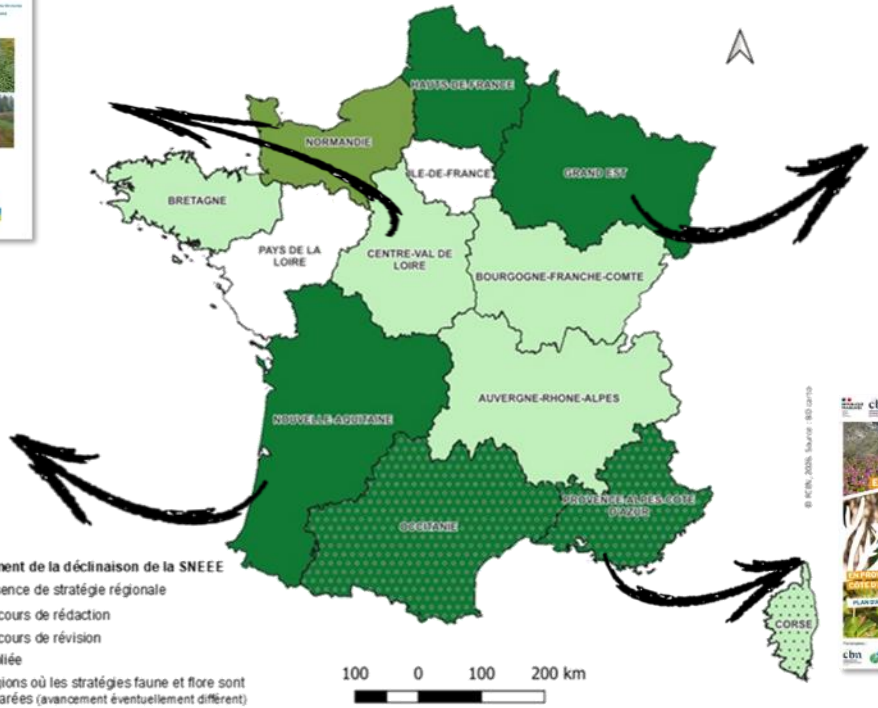

Avancement de la déclinaison de la SNEEE

Et début 2026 !

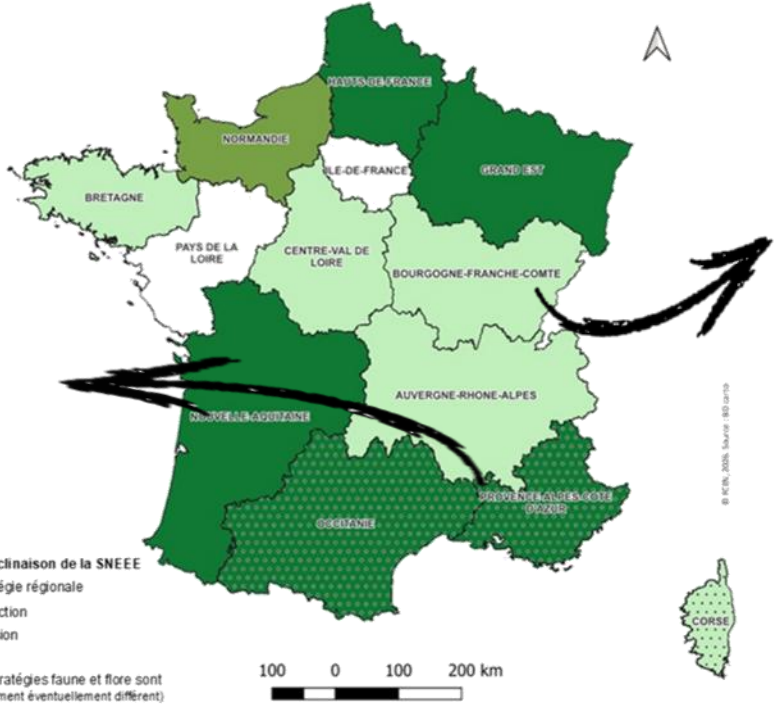

Les réseaux d'acteurs en hexagone

Ministère en charge de l'écologie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FCEN

Conservatoires d'espaces naturels

Animateurs de SREEE

OFB

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

cbn
CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

UICN

centre de ressources Espèces exotiques envahissantes

REST

Autres réseaux : FREDON, FDP, FDC, …

Tous interconnectés !

Les réseaux d'acteurs en hexagone

Animation nationale des coordinateurs de SREEE :
=> favoriser les synergies
=> mutualiser les outils

Avancement de la structuration régionale des réseaux d'acteurs impliqués sur les EEE en France hexagonale en 2026

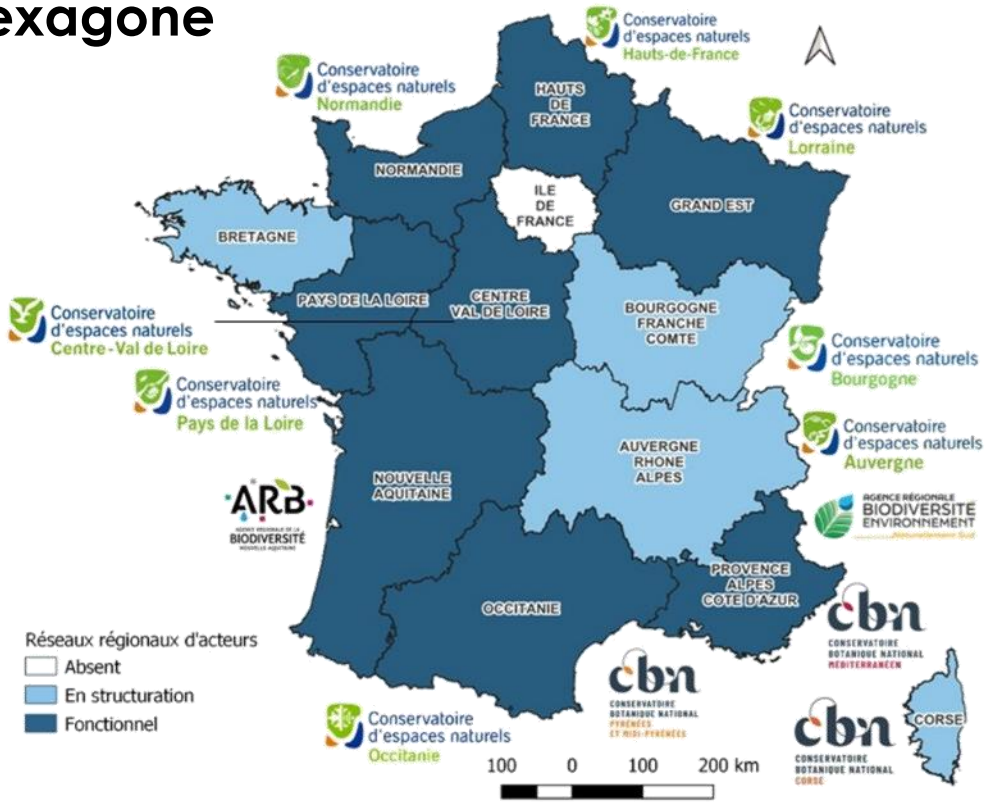

Les bassins versants, zones d'enjeux sur les invasions biologiques

- **Flux importants** d'eau (courant), d'air (vent), d'animaux (migrations), de véhicules (transport routier et fluvial), etc. favorisant la dispersion des propagules ;
- **Accumulation de nutriments et des propagules** dans les milieux aquatiques et humides connectés aux fleuves ;
- **Régimes de perturbation** favorables aux espèces pionnières.

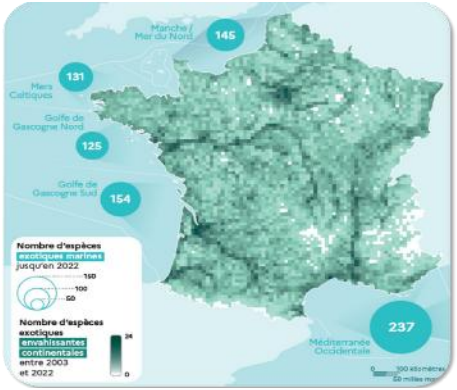

Source : Observatoire national de la biodiversité, 2024

Les bassins versants, zones d'enjeux sur les invasions biologiques

- **Flux importants** d'eau (courant), d'air (vent), d'animaux (migrations), de véhicules (transport routier et fluvial), etc. favorisant la dispersion des propagules ;
- **Accumulation de nutriments et des propagules** dans les milieux aquatiques et humides connectés aux fleuves ;
- **Régimes de perturbation** favorables aux espèces pionnières.

Espèces exotiques envahissantes
Groupe de travail
Bassin Loire-Bretagne

PLAN LOIRE
Grandeur Nature

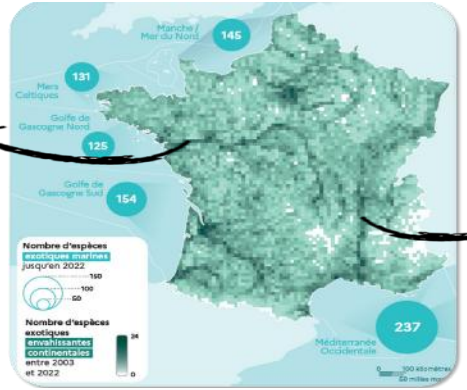

Source : Observatoire national de la biodiversité, 2024

Plan Rhône Saône

Gestion des EEE à l'échelle des basins versants

- Une gestion concertée des EEE à l'échelle du réseau hydrique ;
- Des actions et priorités collectives et cohérentes ;
- Une coordination amont-aval des acteurs.

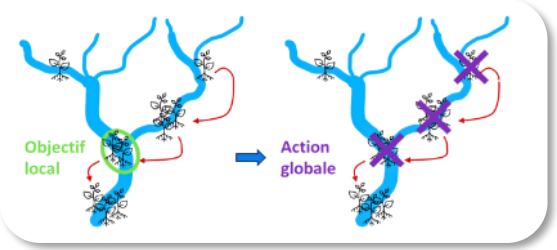

Tout en s'articulant avec les autres stratégies, en renforçant des volets d'actions complémentaires (agilité de l'animation de bassin):

- Rédaction de REX
- Expérimentations de méthodes de gestion
- Prospection sur de nouveaux sujets (travail sur les SHS sur LB)
- Production d'outils mutualisés

Implication de la Fédération des CEN sur les EEE

Appui à la mise en œuvre de la SNEEE

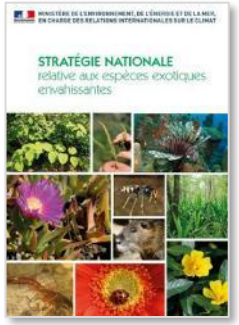

Mission FCEN depuis 2019 pour l'appui à la mise en place des animations régionales avec les DREAL, les CEN et leurs partenaires.

Axe V – Gouvernance

✓ Action 12.1 : Coordonner les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie (**comités de pilotage régionaux**)

Axe IV – Communication, sensibilisation, mobilisation et formation

✓ Action 10.1 : Élaborer des campagnes d'information et de sensibilisation

Appui à la mise en œuvre de la SNEEE

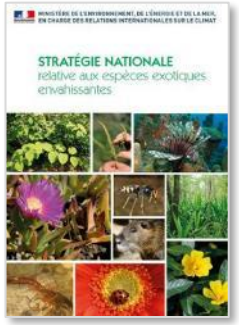

Mission FCEN depuis 2019 pour l'appui à la mise en place des animations régionales avec les DREAL, les CEN et leurs partenaires.

Axe III – Amélioration et mutualisation des connaissances

- ✓ Action 8.1 : Concevoir des méthodes et techniques de prévention, de détection et de maîtrise des EEE (**lutte biologique**)
- ✓ Action 8.3 : Construire et formaliser un **réseau national de sites pilotes**
- ✓ Action 8.4 : Optimiser l'élimination et la valorisation des **déchets** animaux et végétaux issus des opérations de régulation des populations

Contrôle biologique appliqué aux PEE - Synthèse bibliographique

Document de 35 pages, qui s'appuie sur plus de 90 références

Conservatoires d'espaces naturels

QUI SOMMES-NOUS ? | NOS ACTIONS | AGIR AVEC NOUS | RESSOURCES

Adhérer | Faire un don

Accueil > Le contrôle biologique : une solution naturelle contre les plantes envahissantes

Le contrôle biologique : une solution naturelle contre les plantes envahissantes

Des méthodes de gestion limitées

Les plantes exotiques envahissantes sont parmi les plus nombreuses dans les invasions biologiques et présentent de nombreux impacts. Pour freiner leur progression, plusieurs techniques sont utilisées : le **contrôle mécanique** (arrachage, fauche), le **contrôle chimique** (utilisation d'herbicides) ou encore la **lutte biologique**. Cependant, les méthodes mécaniques et chimiques sont souvent coûteuses, peu durables et parfois nuisibles à l'environnement, notamment pour le contrôle chimique.

Une alternative prometteuse : la lutte biologique

La lutte biologique consiste à utiliser des organismes vivants pour limiter le développement d'espèces envahissantes. Parmi les différentes approches, le

Conservatoires d'espaces naturels

Le contrôle biologique des plantes exotiques envahissantes en France

Synthèse bibliographique

Septembre 2025

Guide d'identification mutualisé des PEE

- ✓ Edité par la FCEN en 2010
  - Réédité en 2018 et 2021
  - 55 fiches espèces
- ✓ Fichiers sources et textes détenus par la FCEN
- ✓ Souhait de plusieurs régions de réutiliser certaines fiches espèces
- ✓ Mais, impossible de réutiliser les fiches en l'état

Besoin d'un nouvel outil

Guide d'identification mutualisé des PEE

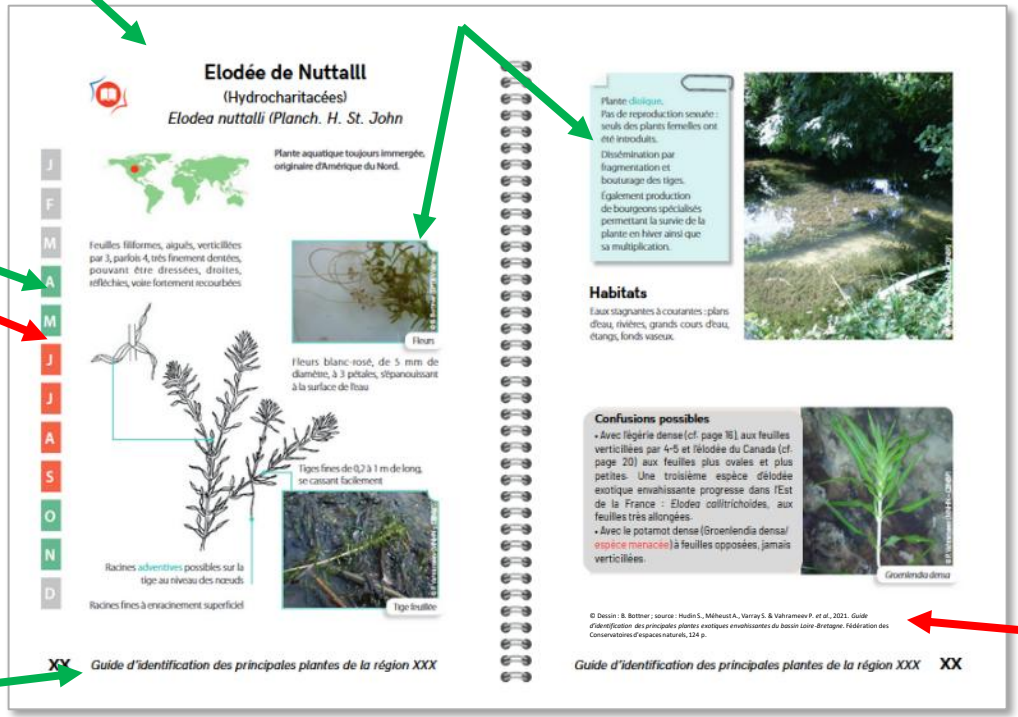

Elodée de Nuttalll
(Hydrocharitacées)
Elodea nuttalli (Planch. H. St. John

Plante aquatique toujours immergée, originaire d'Amérique du Nord.

J F M A M J J A S O N D

Feuilles filiformes, aiguës, verticillées par 3, parfois 4, très finement dentées, pouvant être dressées, droites, réfléchies, voire fortement recourbées

Fleurs

Fleurs blanc-rosé, de 5 mm de diamètre, à 3 pétales, sépanouissant à la surface de l'eau

Tiges fines de 0,2 à 1 m de long, se cassant facilement

Racines adventives possibles sur la tige au niveau des nœuds

Racines fines à enracinement superficiel

Tige feuillée

XX *Guide d'identification des principales plantes de la région XXX*

Plante dioïque. Pas de reproduction sexuée : seuls des plants femelles ont été introduits.

Dissémination par fragmentation et bouturage des tiges.

Également production de bourgeons spécialisés permettant la survie de la plante en hiver ainsi que sa multiplication.

Habitats

Eaux stagnantes à courantes : plans d'eau, rivières, grands cours d'eau, étangs, fonds vaseux.

Confusions possibles

- Avec l'égérie dense (cf. page 16), aux feuilles verticillées par 4-5 et l'élodée du Canada (cf. page 20) aux feuilles plus ovales et plus petites. Une troisième espèce d'élodée exotique envahissante progresse dans l'Est de la France : *Elodea callitrichoides*, aux feuilles très allongées.
- Avec le potamot dense (Groenlendia densa/ espèce menacée) à feuilles opposées, jamais verticillées.

Groenlendia densa

© Dessin : B. Bottner ; source : Hudin S., Méheust A., Varray S. & Vahrameev P. *et al.*, 2021. *Guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne*. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 124 p.

Guide d'identification des principales plantes de la région XXX XX

Actualisation des textes :

Sollicitation de CBN du nord et du sud de l'Hexagone

Peut être modifié

Ne peut pas être modifié

MERCI

Questions / réponses

Perspectives et prochaines étapes

Perspectives et prochaines étapes

Finaliser et rendre opérationnel :

- Retravail autour des fiches actions par axe : appel à mobilisation pour finalisation
- Mobilisation des acteurs sur les volets "Connaissance faune" et "sensibilisation-communication"
- Intégrer et faire vivre le réseau EEE : rejoindre la plateforme de partage, l'espace sera structuré au cours de l'été
- Mise en place du GT financement -> Comité des financeurs au deuxième semestre 2026

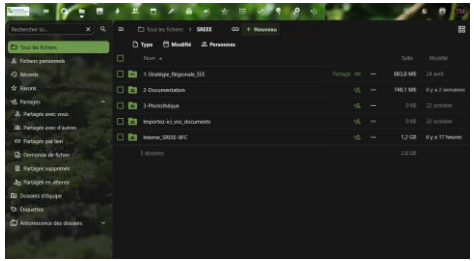

Comités Techniques à (re)lancer :

- Plan de gestion Val de Saône
- Fourmi Tapinoma Dole
- Autres enjeux auprès du territoire ?

Des rendez-vous annuels à venir :

- Mise en place du CoPil SR-EEE
- Journées d'échanges techniques (2027)

Vos contacts

Pilotage des EEE en lien avec les services de l'Etat

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté Égalité Fraternité

Service Biodiversité Eau Patrimoine
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
5 voie Gisèle Halimi - BP 31269 - 25005 BESANÇON

À partir de septembre :

Pauline Bellenoue
Chargée de mission PNA flore, insectes et espèces exotiques envahissantes

pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr

Dominique Orth
Cheffe du département Biodiversité

dominique.orth@developpement-durable.gouv.fr

Animation globale et appui à la coordination de la stratégie régionale

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

Thomas Marchal
Chef de projet

Chemin du Moulin des Etangs – 21600 Fénay
Tél. 06 08 65 64 69
thomas.marchal@cen-bourgogne.fr

Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

Emilie Calvar
Cheffe de projet

Maison de l'environnement de Bourgogne-Franche-Comté
4, chemin du Fort de Bregille - 25000 Besançon
Tél. 06 75 10 29 14
emilie.calvar@cen-franchecomte.org

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Clôture de la journée

Antoine SION

Chef de service adjoint
Biodiversité-Eau-
Patrimoine

Jean-Noël THOMAS

Directeur Adjoint
Direction de l'environnement